

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025

Nombre de membres composant le conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 12 février à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame la Maire, **Jacqueline BELHOMME**.

Étaient Présents (33 puis 31)

Mme Jacqueline Belhomme – Mme Sonia Figuères – M Rodéric Aarsse
Mme Corinne Parmentier – M. Dominique Cardot – Mme Vanessa Ghiati
M. Antonio Oliveira – Mme Bénédicte Ibos – M. Saliou BA – Mme Jocelyne Boyaval
M. Jean-Michel Poullé – Mme Dominique Trichet-Allaire – M. Michel Aouad
Mme Virginie Aprikian – M. Farid Hemidi – Mme Catherine Morice
Mme Carole Sourigues – M. Pascal Brice – M. Loïc Courteille - M. Thomas François
M. Grégory Gutierrez – Mme Julie Muret – M. Nicolas Garcia – M. Aurélien Denaes
M. Gilles Bresset – M. Roger Pronesti – Mme Emmanuelle Jannès **(départ à 21h40)**
M. Olivier Rajzman - Mme Charlotte Rault **(départ à 21h40)** – Mme Nadia Hammache
Mme Héra Bel Hadj Youssef – M. Anthony Toueilles – M. Martin Vernant.

Avaient donné mandat :

Mme Tracy Kitenge à Mme Figuères
Mme Fatiha Alaudat à Dominique Cardot
M. Michaël Goldberg à M. Grégory Gutierrez
M. Stéphane Tauthui à M. Pascal Brice
M. Hugo Poupard à Mme Vanessa Ghiati
Mme Fatou Sylla à Mme Catherine Morice
Mme Emmanuelle Jannès à M. Olivier Rajzman à partir de la DEL2025_36
Mme Charlotte Rault à M. Gilles Bresset à partir de la DEL2025_36.

Secrétaire de séance :

Madame Carole Sourigues en conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

L'approbation des procès-verbaux du Conseil municipal du 29 mai 2024 et du 27 novembre 2024

Mme la Maire remercie Mme Sourigues qui a accepté d'être secrétaire de cette séance.

Elle soumet à approbation les PV des séances du conseil municipal du 29 mai et du 27 novembre 2024.

M. Toueilles fait observer que le procès-verbal du 29 mai présente toujours la même problématique. En page 18 par exemple on peut lire qu'il y a une intervention micro puis : « Mme Boyaval fait

observer qu'ils n'ont pas le pouvoir de Mme Rault ». En fait, cet échange-là, à partir de l'intervention hors micro, concerne selon M. Touilles la délibération suivante, la n°24-57. Il devrait donc figurer après et pas avant.

Mme la Maire comprend qu'il faudrait donc déplacer les interventions.

M. Touilles le confirme car on parle en fait du compte administratif.

Intervention hors micro

M. Touilles confirme que c'est à partir de « Madame la Maire regagne la séance. »

Mme la Maire indique que ce passage sera donc déplacé au bon endroit. Elle soumet ensuite le PV de la séance du 29 mai aux voix.

Le Procès-verbal de la séance du 29 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire soumet le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 aux voix.

Le Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Mme la Maire pense que chacun a pu lire le message qu'elle a envoyé à l'ensemble du conseil municipal. Les agents ont été informés par M. Mayer.

Elle tient à dire quelques mots suite au décès de Claudine Le-Mat qu'ils ont appris vendredi. Claudine Le-Mat a été durant trois ans Directrice générale adjointe à la Ville de Malakoff de 2021 à 2024. Claudine était une femme dévouée dans ses missions qu'elle a menées avec un sens extrêmement poussé du service public. Elle avait travaillé auparavant dans d'autres villes et était partie de Malakoff pour une autre ville de banlieue mais pour des raisons très personnelles qui n'avaient rien à voir avec la Mairie. Elle a habité Malakoff qu'elle a d'ailleurs eu du mal à quitter comme elle l'a signifié à plusieurs reprises à Mme la Maire. Mme la Maire a adressé au nom de la municipalité toutes ses condoléances à sa fille ; elle lui a dit comment tous ici se sont sentis démunis à l'annonce de sa disparition qui les a tous bien entendu choqués. C'est un événement terriblement brutal, injuste et difficile qui a été aussi un choc pour la ville où elle exerçait. Les obsèques auront lieu la semaine prochaine.

Mme la Maire demande donc aux membres de l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en sa mémoire. Claudine leur manquera à tous.

Les membres de l'assemblée observent une minute de silence à la mémoire de Claudine Le-Mat.

DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LA COMMISSION PRÉPARATOIRE ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR VOTER SANS DÉBAT

FINANCES LOCALES

DEL2025_1: Rapport d'utilisation de Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) au titre de l'année 2024.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal prend acte du rapport sur l'utilisation du Fond de Solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) versé à la commune de Malakoff à hauteur de 522 963 euros au titre de l'exercice budgétaire 2024.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

DEL2025_2: Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Malakoff et la CAF portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Keller.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) en date du 19 septembre 2022 entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Keller. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

DEL2025_3: Avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Anne Sylvestre.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement (investissement Plans Crèches) en date du 13 juillet 2021 entre la ville de Malakoff et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) portant sur le Plan d'Aide Exceptionnel en Investissement (PAEI) pour les Etablissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE), concernant la crèche Anne Sylvestre. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ledit avenant. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets des exercices concernés.

ENFANCE

DEL2025_5: Avenant à la convention d'objectifs et de financement "Accueil de loisirs extrascolaire".

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'avenant de la convention d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs extrascolaires entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant de la convention précitée ci-dessus. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_6: Avenant à la convention d'objectifs et de financement "Accueil adolescents".

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'avenant de la convention d'objectifs et de financement pour l'accueil adolescents entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant de la convention précitée ci-dessus. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_7: Avenant à la convention d'objectifs et de financement "Accueil de loisirs Périscolaire".

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'avenant de la convention d'objectifs et de financement pour les accueils de loisirs périscolaires entre la Caisse d'Allocations Familiales et la ville de Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant de la convention précitée ci-dessus. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_8: Convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre du programme "Musique et M'ômes".

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre de la saison 2024/2025 de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing à intervenir entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération.

DEL2025_9: Convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre du programme "Vacances à Orsay".

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention d'allocation et de diffusion de billets dans le cadre de la saison 2024/2025 de l'Établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie-Valéry Giscard d'Estaing à intervenir entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Malakoff. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention citée ci-dessus.

HABITAT

DEL2025_10: Mise à disposition gratuite d'une salle dans le cadre de la mise en place de l'ouverture de la permanence prévue par le projet de convention entre la Ville de Malakoff et Vallée Sud Rénov.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve le projet de convention permettant la mise à disposition gracieuse à Vallée Sud Rénov une salle de l'Hôtel de Ville à même d'accueillir la permanence prévue par ladite convention. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document y afférent.

PETITE ENFANCE

DEL2025_11: Convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services références sur le site.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site internet de la CAF « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services de références matière d'accueil des jeunes enfants. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte administratif en découlant.

DEL2025_12: Addendum à la convention d'objectif et de financement relatives aux modalités de versement de la prestation de Service Unique (PSU), des Bonus Territoire CTG.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'addendum à la convention d'objectif et de financement relatives aux modalités de versement de la prestation de Service Unique (PSU), des Bonus Territoire CTG couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 annexé à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer cet addendum. Le conseil municipal précise que cet addendum couvre la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur les budgets des exercices concernés.

DEL2025_13: Avenant à la convention concernant l'établissement Helen KELLER, à intervenir entre la ville de Malakoff et la CAF des Hauts-de-Seine relatives aux modalités de versement du Bonus Territoire CTG.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'objectif et de financement relatives aux modalités de versement de la prestation de Service Unique (PSU), des Bonus Territoire CTG couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026 annexé à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer cet avenant.

DEL2025_14: Convention de partenariat d'interventions artistiques à intervenir entre la ville de Malakoff et l'Établissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud Grand Paris (VSGP) relative aux interventions artistiques du conservatoire de Malakoff dans les structures petite enfance de la Ville.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve les termes de la convention partenaire entre Vallée-Sud Grand-Paris (VSGP) et la commune de Malakoff pour l'organisation d'interventions dans les structures petite enfance de Malakoff. Le conseil municipal dit que la convention de partenariat est applicable à compter du 6 novembre 2024 pour une durée d'un an. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention entre Vallée-Sud Grand-Paris (VSGP) et la commune de Malakoff pour l'organisation d'interventions artistiques du conservatoire de Malakoff dans les structures petite enfance de la ville de Malakoff. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget des exercices concernés

POLITIQUES CULTURELLES

DEL2025_15: Renouvellement de la convention de l'association Musiques Tangentes 2025.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000€ (vingt-cinq mille euros) et une aide indirecte d'une valeur de 17 483,58 € dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens établie entre la Ville et l'association Musiques Tangentes. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention susmentionnée et tous documents afférents à ce dossier. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

POLITIQUES SPORTIVES

DEL2025_16: Attributions des subventions départementales 2024 relatives au sport de haut-niveau.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES EN 2024
U.S.M.M. (<i>sections athlétisme, basket, handball, multi-boxe, natation, tennis de table, tir sportif, volley</i>)	7.000€
MALAKOFF ET MAT	2.500€
TEAM MAGNUM	2.500€
TOTAUX	12.000€

Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront prélevées sur le budget de l'exercice concerné.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_20: Dépassement du contingent d'heures supplémentaires pour les agent·es relevant de la filière police municipale.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la mise en place d'un déplaçonnement des heures supplémentaires pour les agents titulaires de catégorie C et B de la filière police municipale. Le conseil municipal précise que ce déplaçonnement pourra intervenir pour les activités des mois de janvier, février, mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre et décembre de chaque année.

DEL2025_21: Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal décide, pour l'année 2025, la création d'emplois pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, figurant sur le tableau annexé à la présente délibération. Ces emplois sont répartis selon les besoins dans les directions de la Ville. En tout état de cause, les chiffres indiqués représentent un plafond d'emplois à temps complet, qui peuvent être mobilisés sur la base d'une analyse précise des besoins réels des services. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à recruter le personnel contractuel, saisonnier ou occasionnel, durant l'année 2025, à chaque fois que cela est nécessaire, et à fixer le niveau de rémunération selon la nature des fonctions et de l'expérience professionnelle. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le conseil municipal précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

SANTÉ

DEL2025_23 : Convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes "La Maison des Poètes".

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Poètes » d'une durée d'un an.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à signer la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement des actions de promotion en santé buccodentaire à destination des résidents de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « La Maison des Poètes ».

DEL2025_24: Convention entre le département des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à l'organisation et au financement des activités de promotion en santé sexuelle.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Malakoff relative à l'organisation et au financement des activités de promotion en santé sexuelle, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la convention de partenariat entre le

DEL2025_25 : Approbation des conventions de mise à disposition de radiologues par l'APHP à la commune de Malakoff.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve les termes des convention de mise à disposition partenariat en radiologie entre la Ville de Malakoff et l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay impliquant le versement à l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris GHU Paris-Saclay d'une indemnité de 400 euros par demi-journée de consultation. Le conseil municipal dit que la présente convention prend effet à compter du 1er octobre 2024, pour une durée d'un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer la convention ci-annexée, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

DEL2025_26 : Avenant à la convention relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections papillomavirus humain dans les collèges entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la convention entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Hauts-de-Seine et la commune de Malakoff relative à la campagne nationale de vaccination contre les infections à papillomavirus humains dans les collèges.

DEL2025_27 : Avenant à la convention de financement de la rémunération PEPS 2024, versée en 2024.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention entre la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et la commune de Malakoff relative au financement de la rémunération de paiement en équipe de professionnels de santé. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer ledit avenant.

DEL2025_28 : Convention de financement de la rémunération PEPS au titre de l'année 2025, versée en 2025 et 2026

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention de financement de la rémunération PEPS au titre des deux premiers trimestres de l'année 2024, versée en 2024 et 2025. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué, à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

DEL2025_29 : Approbation de la convention relative au soutien de la Région Île-de-France à la commune pour l'acquisition de deux échographes au Centre Municipal de Santé.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la convention relative à la subvention de la Région Ile-de-France à la commune suite à l'acquisition de deux échographes au Centre Municipal de Santé, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que les actes administratifs en

déoulant à l'exclusion des avenants. Le conseil municipal dit que les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

URBANISME

DEL2025_31 : Instauration d'une obligation de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement sur l'ensemble du territoire communal.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal décide de soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement.

DEL2025_32 : Instauration d'une obligation de soumettre à déclaration préalable les divisions volontaires d'une propriété foncière qui ne sont pas soumises au permis d'aménager, sur l'ensemble du territoire communal.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal décide de soumettre à déclaration préalable les divisions volontaires des fonciers de toutes les zones du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Malakoff.

Mme la Maire soumet ces délibérations au vote après avoir constaté qu'elles n'appelaient ni questions ni commentaires.

DELIBERATIONS A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR DEBAT AVANT VOTE

DROITS DES FEMMES

DEL2025_4 : Dénomination de la Maison des femmes - 40 avenue Pierre Larousse.

Rapporteur : Mme Muret

Mme Muret indique qu'elle a l'honneur d'annoncer qu'ils ont identifié un lieu pour la Maison des femmes qui, pour rappel, est un l'un des engagements de la municipalité. Cet espace sera donc situé au 40, avenue Pierre-Larousse, dans le nord de la ville, sous réserve des retours concernant les travaux d'aménagement. Une phase préalable de travaux sera en effet probablement nécessaire dont ils auront l'occasion de reparler dans cette instance.

Pour le moment il a été décidé de prendre les devants et la commission Féminisation a été saisie pour attribuer d'ores et déjà une dénomination pour l'ouverture de cet espace. Suivra une première phase expérimentale d'un lieu ressources, d'écoute, d'information mais il s'agira également un lieu de militantisme féministe qui réunira les services, associations, partenaires et permanences. Il sera un lieu de réunions, d'expositions et proposera différentes activités culturelles et sportives. Ce projet sera présenté un peu plus en détail le 20 mars prochain à l'occasion de la quinzaine autour de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars.

Mme Muret remercie tous les membres de la commission pour avoir contribué à travers leurs travaux au choix de cette dénomination ainsi que les services qui ont préparé cette commission et contribué à l'enrichissement de la liste de noms de femmes dans laquelle la commission puise pour proposer des dénominations appropriées. Mme Muret remercie notamment la mission Egalité femmes-hommes pour tout ce travail de collaboration.

Pour ce nouveau lieu municipal le choix s'est porté à une très belle unanimité sur la figure de Françoise Héritier, anthropologue, ethnologue et militante féministe française qui est décédée en 2017. Si un travail de mémoire et d'hommage suit généralement l'annonce du décès d'une personnalité il faut reconnaître que par la suite certaines figures notables ne passent pas forcément à la postérité. Plusieurs raisons ont poussé au choix du nom de Françoise Héritier. Il s'agit avant tout

d'une femme scientifique, pionnière, qui a été la deuxième à intégrer le Collège de France, qui était aussi une militante féministe engagée et une anthropologue pionnière sur ses travaux. Malakoff a eu la chance de l'accueillir en 2013 et il est apparu que cette dénomination constituait un lien intéressant. Mme Muret a eu la chance de la rencontrer personnellement et peut témoigner que Françoise Héritier était une personnalité extrêmement humble et accessible alors même que la puissance de sa pensée éclaire encore aujourd'hui.

Quelques mots sur le parcours de cette figure essentielle de la deuxième moitié du XX^e siècle. Elle a été directrice d'étude à l'EHESS, elle a aussi succédé à Claude Lévi-Strauss au Collège de France, inaugurant la chaire d'étude comparée des sociétés africaines. Elle a travaillé notamment sur le Burkina-Faso, anciennement Haute-Volta.

Héritière du structuralisme, dans la continuité des travaux de Lévi-Strauss, elle a notamment développé la théorie de l'alliance, de la prohibition de l'inceste qui est partout dans toutes les sociétés, et la notion de « valence différentielle des sexes ». On parle souvent de valeur différentielle des sexes mais il s'agit bien de valence, concept qu'elle a développé comme distinction entre féminin et masculin qui est universelle et de tout temps et qui attribue une valeur différente entre ce qui est associé au masculin et au féminin. Même lorsque ces qualités sont différentes selon les pays, selon les cultures, il y a en fait une hiérarchie entre le masculin et le féminin, toujours à l'avantage du masculin. La question n'est pas la différence anatomique des sexes qui est indéniable mais bien les différences construites socialement, qui se retrouvent partout et qui donnent lieu à une domination des hommes sur les femmes au-delà des classes sociales, des origines et des cultures et non l'inverse. Ces travaux en anthropologie ont donc montré que la problématique n'était pas cette différence des sexes mais bel et bien cette hiérarchisation.

Françoise Héritier a également montré l'origine de la domination masculine et du patriarcat. Elle l'a en tout cas expliquée, même si elle n'est pas la seule, comme résultant de la volonté des hommes, dans leur incapacité anatomique, naturelle et biologique, de contrôler la reproduction. Pour elle, « le privilège exorbitant d'enfanter » a privé les femmes de la maîtrise de leur corps et de leur sexualité. Le prix de ce privilège en a été l'aliénation de leur corps par les hommes et la privation de la maîtrise de leur fécondité.

Voilà quelques-unes des contributions de Françoise Héritier très rapidement résumées et qui mériteraient bien entendu d'être développées. À souligner qu'elle s'est engagée également à la fin de sa vie pour le PACS et pour le mariage des couples de même sexe et qu'elle s'est opposée à la gestation pour autrui (GPA) qui, selon elle, pouvait conduire à des abus. Elle a donc été aussi une militante infatigable de la cause féministe.

Pour toutes ces raisons il est donc demandé de bien vouloir approuver cette dénomination de Françoise Héritier pour la future Maison des femmes, une dénomination qui réunit à la fois la dimension scientifique (peu de femmes scientifiques sur la ville) et une figure militante d'envergure nationale voire internationale. Il est donc apparu opportun de donner cette dénomination à ce nouveau lieu municipal.

La municipalité a décidé, conformément à ses engagements, de créer une Maison des femmes au 40 avenue Pierre Larousse. Ce lieu dont il s'agira de préfigurer la configuration finale sera conçu comme un lieu ressources, d'écoute, d'information, mais également un lieu militant pour les droits des femmes et de rassemblement des associations et partenaires concourant à l'avancée des droits des femmes.

Lors de la réunion de la Commission de féminisation, le 30 janvier dernier il a été décidé de dénommer ce lieu du nom de Madame Françoise Héritier.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir **APPROUVER** la dénomination Françoise Héritier pour la Maison des femmes située au 40 avenue Pierre Larousse.

Par 36 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui) et 3 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve l'attribution du nom de Françoise Héritier pour la Maison des femmes située au 40 avenue Pierre Larousse. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Vernant indique que l'Union populaire approuve ce choix compte tenu des travaux anthropologiques importants menés par Françoise Héritier. Par ailleurs, l'Union populaire soutient le mouvement de féminisation de l'espace public. Pour toutes ces raisons M. Vernant votera donc pour.

M. Touailles donne lecture de son intervention :

« Cette Maison des femmes est évidemment une très bonne initiative. Vous avez décidé de nommer la Maison des femmes Françoise Héritier, c'est votre choix. Nous aurions préféré pour cette Maison des femmes qu'une Malakoffiotte soit mise à l'honneur. Des femmes qui ont résisté, lutté et fait de Malakoff ce qu'est Malakoff, ça ne manque pas. Deux noms nous sont venus instantanément, celui de Catherine Margaté... »

Brouhaha

M. Touailles fait observer qu'il n'y a pas besoin d'être décédé pour honorer une personne mais c'est tout de même incroyable d'avoir cette réflexion-là. Il poursuit la lecture de son intervention :

« Deux noms nous sont venus instantanément, celui de Catherine Margaté – si elle l'acceptait, évidemment –, première femme Maire de Malakoff pendant presque 20 ans, ou bien Simone Goffard, Chevalier de la Légion d'honneur, élue municipale de 1959 à 2001, pendant 42 ans, Maire adjointe de 1964 à 2001 où elle avait notamment eu la charge des affaires sociales. Membre de l'Union des Femmes françaises, c'était une Résistante. Toutes les deux communistes et motivées par le seul intérêt général.

Nous vous demandons donc de revoir votre décision et de faire perdurer l'histoire de notre ville en faisant voter les Malakoffiots sur cette dénomination, en proposant les deux noms que nous venons de vous citer. »

Mme Rault indique que les élus du groupe Malakoff Plurielle soutiennent évidemment cette action, très heureux que le nom de cette personnalité qu'ils admirent beaucoup ait été choisi.

Une des premières Maison des femmes a été créée en Seine-Saint-Denis par Ghada Hatem qui aspirait à développer un réseau de maisons des femmes en proposant des services diversifiés sur le plan social, sur le plan de la santé et sur le plan de l'accès aux droits, tout un panel de services relatifs à l'information pour les femmes. Mme Rault se demandait donc si ces activités-là étaient envisagées dans la Maison des femmes et si contact avait été pris avec Ghada Hatem. Il serait en effet pertinent de se mettre en contact avec elle et de profiter de sa très grande expérience.

Mme Morice donne lecture de son intervention :

« Malakoff est une ville historiquement féministe. Dès 1925, la liste d'Union des gauches a fait le choix de braver l'interdiction de vote et d'éligibilité des femmes et présentera Augustine Variot qui deviendra l'une des premières femmes conseillères municipales en France. Elle fut accueillie sous les applaudissements lors du premier conseil municipal avant d'être interdite de siéger par la préfecture. Depuis, la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est au cœur des politiques sociales de notre Ville.

En 2013, la Ville a signé la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

En 2014, la municipalité a créé une délégation Droits des femmes puis, en 2020, une délégation Ville et Genre pour mener à bien ce combat au quotidien.

Grâce aux programmations du 8 mars et du 25 novembre, au travail de la mission Égalité femmes-hommes et aux actions d'accompagnement des femmes notamment victimes de violences par le CCAS et les CMS, la Ville ne cesse de confirmer et renforcer ces actions pour faire de Malakoff une Ville toujours plus féministe et en faveur de l'égalité. Cela passe également par une collaboration étroite avec de nombreux partenaires comme le centre Hubertine-Auclert, Flora-Tristan ou encore Femmes solidaires.

Cet engagement passe également par la création en 2019 de la commission Féminisation qui accompagne un engagement déjà pris depuis plusieurs années par la municipalité en faveur de la visibilisation des femmes dans l'espace public. Nommer ou renommer des bâtiments ou des rues au sein de notre ville permet de rendre hommage à ces femmes souvent oubliées et qui ont fait notre histoire. La construction d'une Maison des femmes s'inscrit dans la continuité du féminisme historique de Malakoff. La préfiguration d'un lieu construit par et pour les femmes est un grand pas vers notre objectif d'une ville davantage adaptée à toutes les femmes. Il va de soi que celle-ci porte le nom d'une femme illustre. Le choix fait par la commission Féminisation de Françoise Héritier semble convenir à ce que nous voulons que cette Maison représente au sein de notre ville. Notre Maison des

femmes portera le nom d'une scientifique fondamentalement féministe et dont les engagements résonneront fortement avec ceux de notre Ville. Je vous remercie. »

Mme la Maire remercie les élus pour leurs interventions. Elle cède à nouveau la parole à Mme Muret en lui rappelant que l'objet de cette délibération n'est pas de présenter ce que va être la Maison des femmes puisque cela sera fait à un autre moment mais de répondre à Mme Rault qui s'inquiète, à juste titre, de savoir si la municipalité est allée voir la Maison des femmes de Saint-Denis. »

Mme Muret précise, concernant les figures locales, nationales et internationales, qu'un certain nombre de personnalités locales figure dans la liste de noms des femmes dans laquelle ils puisent et qui est régulièrement alimentée. Simone Goffard est ainsi plutôt pressentie pour la Maison de l'enfant. Beaucoup de dénominations ont eu lieu récemment avec par exemple le nom de Jacqueline Akoun-Cornet pour le CMS, Christiane Prajet pour le complexe sportif, Gaby Julien pour la salle de la Mairie mais aussi les arrêts de l'Hirondelle, le square Jacqueline-Fouré...

Mme la Maire demande à M. Toueilles d'écouter puisqu'on lui répond.

Mme Muret cite encore Marthe Fonteneau, Esther Zilberberg, Eugénie Labolle. Les figures locales ne sont donc pas oubliées.

En revanche, la commission s'est fixé comme règle de ne pas mettre en concurrence des figures locales avec des figures plus connues, surtout quand il est proposé de consulter la population ou les usagers de l'équipement dénommé.

Il a également été exclu la possibilité de choisir le nom de femmes vivantes de façon que le travail de mémoire puisse se faire. Il a donc été décidé de choisir des noms de femmes décédées depuis au moins un an.

Enfin, sans rentrer dans le détail du contenu du modèle de la Maison des femmes, la municipalité a bien évidemment rencontré Ghada Hatem et la Maison des femmes à Saint-Denis qui est plutôt construite sur un modèle santé. Il s'agit en effet à la fois d'une association et d'une unité hospitalière avec des consultations gynécologiques, des IVG médicamenteuses, une prise en charge aussi des mutilations sexuelles. Même si cette Maison des femmes est à côté de l'hôpital elle est considérée sur le plan administratif comme une unité hospitalière, ce qui n'est pas le modèle qui a été retenu pour Malakoff et qui ne correspondait pas forcément aux besoins. Par ailleurs, l'hôpital Bécclère à Clamart ouvre le 7 mars où une Maison des femmes sur le modèle de celle de Saint-Denis sera déclinée un peu partout au sein des hôpitaux. Elle sera accessible par le tram et sera tout à fait complémentaire de la Maison des femmes de Malakoff.

Mme la Maire remercie Mme Muret et ajoute qu'ils auront bien entendu l'occasion de revenir sur ce sujet si important au mois de mars puis un peu plus tard au moment de l'inauguration.

M. Toueilles a bien entendu la réponse de Mme Muret mais cette réponse ne l'a pas du tout convaincu puisqu'elle parle de mise en concurrence entre le local et le national...

Brouhaha

Mme la Maire demande de laisser terminer M. Toueilles.

M. Toueilles a bien dit « pas de mise en concurrence entre le local et le national » et non l'inverse. Il va cependant lui être compliqué de s'exprimer s'il y a un brouhaha entre chaque prise de parole.

Il s'agira de la première et seule Maison des femmes sur la ville de Malakoff et M. Toueilles pense par conséquent qu'il faudrait demander aux Malakoffiots si cet espace doit être nommé Françoise Héritier, Catherine Margaté ou Simone Goffard. Et l'on peut être sûr que le nom de Françoise Héritier arriverait en dernier.

M. Toueilles pense en effet qu'il est assez important de proposer un vote à la population puisque la dénomination des bâtiments, c'est aussi l'histoire de Malakoff. Lui-même souhaiterait que cette Maison des femmes soit dénommée Catherine Margaté, ou du moins, puisque la municipalité ne veut pas attribuer le nom d'une personne encore vivante, qu'elle porte le nom d'une personnalité connue et reconnue qui a beaucoup fait pour la ville. Il reste persuadé qu'entre Catherine Margaté, Simone Goffard et Françoise Héritier, les Malakoffiots choisiraient le nom de Simone Goffard. C'est une petite commission dont les membres ont décidé entre eux de choisir celui de Françoise Héritier mais M. Toueilles pense, pour l'histoire de la ville, qu'il serait bien mieux qu'elle soit dénommée soit Simone Goffard, soit Catherine Margaté.

Mme la Maire va réexpliquer à M. Toueilles ce que Mme Muret a déjà dit et qui visiblement ne suffit pas. La majorité municipale a mis en place une commission Féminisation ; c'est la deuxième commission puisqu'elle a été mise en place dans l'ancienne mandature. Les règles qui avaient été définies étaient les suivantes :

Il a été décidé de nommer des équipements qui n'ont pas de nom pour rendre un peu aux femmes leur place dans l'espace public qui avait quand même, il faut bien le reconnaître, beaucoup de retard à Malakoff comme partout ailleurs puisque ce n'est évidemment pas une spécificité malakoffiote.

Il avait donc été décidé dans l'ancienne mandature, et reconduit dans celle-ci, de ne pas nommer de personnalités vivantes pour éviter toute problématique. La seule fois où le nom d'une personnalité vivante a été choisi concernait l'espace Angela-Davis. Ce n'est pas la majorité municipale qui avait pris cette décision mais les jeunes qui avaient été consultés pour dénommer cet équipement. Ces jeunes n'avaient pas été soumis à la règle de la commission Féminisation qui n'existait pas l'époque.

Ensuite, il a été décidé de nommer les nouveaux équipements ou les équipements réhabilités et de donner des noms de femmes quand il y avait des doublons ou des triplons sur les noms comme c'était le cas pour l'école Paul-Bert, le collège Paul-Bert et la rue Paul-Bert. Il a donc été décidé de renommer l'école Paul-Bert lors de sa rénovation. Les personnes concernées ont été consultées, c'est-à-dire les parents d'élèves et les enseignants. C'est ce qui a été fait également pour le CMS Jacqueline Akoun-Cornet, pour les crèches. La commission Féminisation choisit deux noms dans sa liste et demande ensuite à l'équipe de faire une proposition, c'est cela, la règle.

Comme l'a dit Mme Muret, Simone Goffard fait en effet partie des personnalités locales qui ont été identifiées comme des personnalités importantes pour la ville de Malakoff, tout comme Josette Pappo ou d'autres qui figurent dans la liste et qui ont été fléchées pour des équipements qui seront réhabilités dans un avenir plus ou moins proche. Simone Goffard a ainsi été fléchée sur la Maison de l'enfant puisque M. Touilles sait aussi bien que Mme la Maire l'attachement que Simone avait pour les enfants dont elle a été en charge sur sa délégation pendant des années. Simone Goffard ne sera donc pas oubliée et la Maison des enfants portera son nom quand elle sera réhabilitée.

Enfin, il a été décidé de ne pas mettre en concurrence des personnalités locales ; il ne sera donc pas demandé aux Malakoffiots de voter soit pour Simone Goffard, soit pour Catherine Margaté. Le vote n'a lieu que lorsqu'il ne s'agit pas de personnalités locales car, tout simplement, cela ne froisse personne.

Quant à Mme Catherine Margaté, Mme la Maire engage M. Touilles à aller la rencontrer personnellement et à lui demander ce qu'elle pense. C'est en effet bien joli de penser à la place des autres mais quelque chose lui dit que Mme Margaté n'a aucunement envie, en tous cas de son vivant, qu'un bâtiment communal ou une rue porte son nom.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

PROPRETÉ

DEL2025_17 : Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Rapporteur : Mme Trichet-Allaire

Mme Trichet-Allaire indique que cette délibération vise simplement à approuver la signature d'une convention qui permet à la Ville de bénéficier d'un soutien financier fléché sur un plan de lutte contre les déchets abandonnés. La convention qui figure en annexe encadre la procédure. Ce système, qui existe en fait depuis des dizaines d'années, est basé sur le principe du « pollueur-payeur » et cet organisme a été créé pour aider et accompagner la commune à lutter contre les déchets abandonnés. Comme toutes les villes Malakoff subit malheureusement ces déchets sauvages avec un volume d'un peu moins d'une tonne par mois qu'elle a encore du mal à détruire malgré le travail quotidien des services de la propreté. Cette convention permettra de bénéficier d'un peu plus de moyens pour lutter contre ces déchets abandonnés, c'est-à-dire de 3,2 € par an et par habitant, soit une somme de près de 97 000 € par an.

Mme Trichet-Allaire demande donc au conseil municipal de bien vouloir voter cette délibération.

CITÉO est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créée en 1992 pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'Ecofolio, créée en 2007 comme éco-organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France. En ce sens, CITÉO œuvre à réduire les déchets abandonnés d'emballage ménager sur l'espace public.

Ainsi, au titre de cette convention CITÉO s'engage à soutenir financièrement la ville de Malakoff dans sa lutte contre les déchets abandonnés diffus. La convention vise particulièrement à couvrir les coûts de nettoiemnts optimisés des déchets abandonnés d'emballage ménager supportés par la collectivité

voire également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Selon le barème défini par décret le montant financier de la Ville de Malakoff serait de 96 934,40 € par an pendant la durée de la convention (soit 3,2 € par an et par habitant).

En contrepartie, la ville de Malakoff s'engage à :

- Réaliser un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA) ;
- Assurer la remontée d'information sur le déploiement des actions ;
- Désigner une personne référente au sein de la collectivité ;
- Réaliser un bilan annuel des actions menées ;
- Déterminer pour l'année suivante les actions à poursuivre ou mettre en place.

Fort de ses pratiques actuelles la ville de Malakoff est en capacité de répondre rapidement aux prérequis de cette convention.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir AUTORISER Madame la Maire à signer la convention de financement de la lutte contre les déchets abandonnés.

Par 36 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui) et 3 ABSTENTIONS (M. Touilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo est approuvée. Le conseil municipal autorise Madame la Maire est autorisée à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo.

***M. Touilles** est tout de même inquiet de la présentation de cette délibération où pas une seule fois n'a été cité le nom de « l'éco-organisme » qui va donner ces 96 000 €, bien que le terme « donner » ne soit pas approprié. Il n'est ainsi pas d'accord pour dire que Citéo « aide et accompagne ».*

M. Touilles fait ici un aparté pour faire observer à la personne du cabinet de Mme la Maire qu'il n'est pas nécessaire qu'elle filme son intervention avec son téléphone car lui-même le fait. Qu'elle n'hésite pas en revanche à filmer tout le conseil municipal et à le retransmettre sur les réseaux sociaux afin que toute la ville soit au courant des échanges.

Qui est Citéo ? Il s'agit de l'organisme chargé du recyclage des emballages et des déchets plastiques supervisé par l'État. Cette entreprise signe tous les 6 ans avec le ministère de la Transition écologique un cahier des charges. C'est une délégation de service public qui ne dit pas son nom et qui a donc l'agrément de l'État. Citéo suit la directive sur la responsabilité élargie du producteur et le fameux principe du pollueur-payeur. Résultat, ce sont ceux qui mettent chaque année des millions de tonnes d'emballages dans les commerces qui dirigent tous les éco-organismes de l'Union européenne. Les actionnaires de Citéo ne sont autres que les Danone, Nestlé, Coca-Cola, L'Oréal et autres Lactalis. En trente ans d'existence Citéo n'a jamais atteint ses objectifs. En France, la masse de ces détritiques finissant à l'incinérateur ou au fond des océans n'a jamais été aussi importante. « Des géants de l'agroalimentaire et des cosmétiques actionnaires, qui ne peuvent pas aller à l'encontre de leur propre intérêt », « Citéo est censé permettre à la France de réduire ses emballages ménagers ».

Malgré ses mauvais résultats Citéo n'est pas inquiet. Dans un enregistrement que s'est procuré le média Blast, les cadres de Citéo admettent qu'ils se servent des citoyens comme de vaches à lait. « Le système qu'on anime sera payé à la fin par l'ensemble des Français, soit à travers la consommation sur les prix des produits, soit par les taxes sur les enlèvements des ordures ménagères. » Les concitoyens payent donc deux fois Citéo, une fois via une taxe pour la collecte et le traitement des ordures ménagères, la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), cette taxe étant récupérée via les charges pour les locataires. Le taux de la TEOM est fixé par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris ; elle s'élève à environ 1/3 de la taxe foncière locale. Et une autre fois à chaque passage à la caisse du supermarché pour acheter un produit emballé, une bouteille de soda ou un pot de yaourt, coût qui devrait être pris en charge par les industriels et non pas par les consommateurs.

Les citoyens payent donc deux fois et Citéo fait profiter ses bons résultats financiers aux administrateurs que sont les directions d'Heineken, de Danone, de L'Oréal, de Nestlé, de Carrefour, d'Auchan ou encore de la Société générale. Ces administrateurs ne peuvent pas récupérer les dividendes, les statuts de l'éco-organisme l'interdisent. Ouf ? Mais non, ils ont trouvé la parade, pour preuve, en 2021, ses 17 administrateurs ont touché 220 000 € de jetons de présence, soit 13 000 € sur l'année pour ceux qui n'ont séché aucune réunion du conseil d'administration.

De plus, Citéo n'est pas en faveur d'un système de consigne généralisée et obligatoire. M. Touilles pensait que les Écologistes feraient une intervention sur ce sujet car il est quand même étonnant

qu'ils aient un éco-organisme qui est contre la consigne généralisée et obligatoire, comme c'est le cas en Allemagne sur les plastiques ou les bouteilles de vert. L'éco-organisme s'oppose en effet au retour de la consigne sur l'ensemble de son territoire alors qu'il permet aux consommateurs de rapporter leurs emballages usagés au producteur contre rétribution, ce qui est vraisemblablement une des actions les plus efficaces pour limiter les déchets et sauvegarder la planète.

En somme, ces gens qui se disent si responsables sont irresponsables et ne pensent qu'à une chose, se remplir les poches, quitte à faire payer deux fois le citoyen et à mettre en danger la planète. Fin du monde, fin du mois, même combat.

Mme la Maire rappelle qu'il s'agit d'une délibération sur une convention qui autorise la commune à demander une subvention à Citéo pour participer à la réduction des déchets sur le diffus à Malakoff. Si M. Toueilles veut voter, qu'il vote contre, mais Mme la Maire pense qu'ils sont tous ici motivés parce qu'ils ont envie qu'il y ait moins de déchets sur la ville. Il faut rappeler qu'au-delà des déchets ramassés par l'organisme la Ville dispose d'un plateau, c'est-à-dire d'un camion qui tourne tous les jours sur la commune pour le ramassage des ordures ménagères et le ramassage à la demande qui lui coûte 100 000 € par an. S'il est possible d'aller chercher un peu d'argent sur les éco-organismes, elle y va ; c'est donc pour le bien-être des finances locales.

Mme Trichet-Allaire ne sera pas très longue car il lui semble que c'est assez clair. Elle souhaitait simplement préciser que ce n'est pas la Ville qui va donner de l'argent à Citéo mais Citéo qui va lui en donner ; il n'est donc pas question de payer de deux fois. Pour redire les faits, Citéo est inscrit depuis 2015 au registre de transparence des représentants d'intérêts auprès de la Commission européenne. C'est donc une institution qui a pignon sur rue, qui existe quand même depuis des années et qui met en fait en application un décret de 1992. Ce sont aussi des règles communes et Mme Trichet-Allaire ne pense pas qu'il faille annuler le décret. D'autre part, les déchets sauvages sont une réalité sur Malakoff et pour pouvoir les enlever il faudra de toute façon mettre des moyens, que cela passe par Citéo ou autre. Selon le principe du pollueur-payeur, ce sont les entreprises qui polluent qui donnent de l'argent pour compenser les produits polluants qu'elles produisent.

Mme la Maire pense qu'il n'y a pas de débat sur le fait que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Elle propose de soumettre cette délibération aux voix.

Elle ajoute à l'intention de M. Toueilles qu'ils ne reviendront pas sur ce sujet. Quand elle considère que les débats ont été suffisamment faits elle peut aussi décider qu'il n'y a pas de deuxième prise de parole. Que va-t-il dire de plus ? Il est ici hors propos.

M. Toueilles proteste qu'il n'est pas du tout hors propos puisqu'il parle de Citéo, l'éco-organisme.

Mme la Maire parle de son côté d'une délibération qui va leur permettre d'aller chercher une subvention, elle n'est pas en train de faire un débat sur Citéo.

M. Toueilles rappelle qu'ils ont deux prises de parole : une première où il a décidé de parler de Citéo et une seconde où il souhaite rebondir. Qu'on le laisse respecter le règlement intérieur.

Mme la Maire lui cède la parole.

M. Toueilles s'étonne que la majorité municipale n'ait pas dénoncé qui était Citéo. Aller chercher ces 96 000 € n'est pas la question puisque c'est un dû, c'est Citéo en effet qui doit donner aux collectivités, c'est pour cela qu'ils sont inscrits. Sur le fait que cet organisme soit à la Commission européenne, que ce soit normal, etc., il faut regarder en détail qui est Citéo. Il faut savoir que 400 000 € sont utilisés en lobbies par an. C'est en fait comme une grosse entreprise, une société privée qui ne dit pas son nom. Il faut donc regarder si ses objectifs sont atteints et ce n'est pas le cas, c'est tout ce que voulait dire M. Toueilles. Bien entendu, les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens sont pour le fait de récupérer ces 96 000 € mais cela n'empêche pas de dénoncer qui est Citéo et de l'expliquer aux gens pour qu'ils comprennent.

Mme la Maire remercie M. Toueilles et soumet cette délibération au vote.

RESSOURCES HUMAINES

DEL2025_18 : Mandat donné au CIG Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

Rapporteur : M. Cardot

M. Cardot donne lecture de sa présentation :

« Cette délibération permet de donner mandat au CIG Petite Couronne pour consulter et proposer à la Ville un contrat groupe d'assurance des risques statutaires. C'est une délibération assez classique puisque déjà en 2020, en 2017, en 2013 et sans doute même avant car je n'ai pas consulté toutes les archives papier, nous avons mandaté le CIG Petite Couronne pour une consultation concernant son assurance des risques statutaires. C'est dans la logique des choses, nous sommes affiliés au CIG qui met à notre disposition à moindre frais son expertise comme il le fait pour plus de 300 autres collectivités. De la même manière par exemple, le centre national pour la fonction publique territoriale nous permet de former nos agents. C'est un écosystème bénéfique qui permet aux collectivités de mutualiser les ressources afin de disposer de conseils et de prestations dans le domaine des ressources humaines de grande qualité au meilleur coût.

Je souhaite d'ailleurs profiter de cette délibération pour alerter sur le coût grandissant des assurances des risques statutaires. En effet, le recul de l'âge de la retraite a pour effet mécanique de garder en activité des agents bien plus susceptibles d'être malades ou de se blesser et donc d'augmenter le coût des contrats d'assurance chargés de couvrir ces risques. À ce titre, la baisse de l'indemnisation des agents publics en arrêt maladie inscrite dans le projet de loi de finances 2025 ou l'augmentation du nombre de jours de carence à laquelle songe le gouvernement auront des effets délétères sur la santé de nos agents et donc sur le coût de ces contrats.

Je conclurai en rappelant que c'est une consultation et que la commune peut refuser ce contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision. D'ailleurs la Ville consulte elle aussi de son côté à chaque fois et prend le meilleur contrat, sachant que les garanties sont les mêmes. Nous sommes donc libres de notre décision. Je vous remercie. »

Dans le cadre de l'ancien article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le CIG Petite Couronne souscrit depuis plusieurs années des contrats-groupe d'assurance pour couvrir les risques statutaires des collectivités territoriales et des établissements publics des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Ces contrats en capitalisation sont en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les collectivités territoriales et les établissements publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu pour 4 ans à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2021 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Il a pris effet le 1er janvier 2022 et arrive à échéance le 31 décembre 2025.

A l'heure actuelle, 156 collectivités y adhèrent.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à partir du 1er janvier 2026, le CIG Petite Couronne lancera une mise en concurrence dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique ainsi que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, pour engager la procédure de consultation, le CIG Petite Couronne doit justifier d'un mandat donné par toute collectivité et tout établissement qui souhaite adhérer au contrat qui en résultera.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la délibération donnant mandat au CIG Petite Couronne pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des opérateurs potentiels du marché d'assurance, en vue de la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal décide d'étudier l'opportunité de conclure un nouveau contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires. Le conseil municipal décide pour cela de donner mandat au CIG Petite Couronne afin :

- **que** le CIG Petite Couronne procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- **que** le CIG Petite Couronne conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;

Ce contrat doit couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, disponibilité d'office, invalidité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident de service / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 années, à compter du 1^{er} janvier 2026.

- Régime du contrat : capitalisation

- **que** le CIG Petite Couronne informe la collectivité des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat.

La commune se réserve expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

- **que** le CIG Petite Couronne prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

***Mme la Maire**, constatant qu'il n'y a pas d'intervention, soumet cette délibération aux voix.*

DEL2025_19 : Modalités de répartition de la dotation exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une revalorisation des personnels employés dans les centres de santé.

Rapporteur : M. Cardot

M. Cardot donne lecture de sa présentation :

« Pour la deuxième année consécutive, je vous propose d'adopter cette délibération qui nous permettra de valoriser financièrement l'engagement de l'ensemble des agents publics des centres municipaux de santé de Malakoff, que leurs fonctions soient administratives, médicales ou paramédicales. C'est donc une dotation de l'État de 130 021 € qui sera répartie entre tous les agents de nos centres municipaux de santé présents et en activité entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 au prorata du temps de travail et de la durée de présence sur la base de 2 761 € bruts par équivalent temps plein, cotisations patronales incluses. Les personnels des centres municipaux de santé n'étaient au départ pas concernés par la prime Ségur, cette dotation est le résultat d'un combat des maires et des élus de villes possédant des centres municipaux de santé. Par ailleurs, nous ne savons pas si cette prime sera pérennisée. Je vous remercie. »

Le décret n° 2024-1051 du 21 novembre 2024 relatif aux modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres de santé prévoit la mise en place d'une prime exceptionnelle, comme ce fut le cas en 2023.

Cette prime exceptionnelle peut être versée aux agents publics (fonctionnaires et contractuels) des Centres municipaux de santé de Malakoff, que leurs fonctions soient administratives ou médicales (et paramédicales). Ainsi, l'ensemble des agents des centres municipaux de santé ont été pris en compte, sans distinction de leur filière (médical, soignant, administratif) et de leur statut. Sont uniquement pris en compte les agents déclarés pour l'année 2023 par les centres municipaux de santé dans le cadre de l'enquête de l'ATIH réalisée début 2024.

La répartition se fait au prorata du nombre d'agents déclarés dans le cadre de cette enquête. Les agents des CMS attributaires de la prime auront été présents et en activité entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 au moins.

La prime sera versée au prorata du temps de travail et de la durée de présence.

Le montant de la prime versée est de 2 761 € bruts par équivalent temps plein, cotisations patronales incluses. Le versement interviendra au cours de l'exercice 2025.

Les montants versés aux agents sont compensés par le versement d'une dotation spécifique de la part de l'État. Le montant notifié à la Ville de Malakoff s'élève à 130 021 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER la revalorisation de la dotation exceptionnelle des personnels des Centres municipaux de santé de Malakoff.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal adopte le versement de la prime exceptionnelle aux agents publics (fonctionnaires et contractuels) des Centres municipaux de santé de Malakoff, que leurs fonctions soient administratives ou médicales (et paramédicales). Le conseil municipal précise que l'ensemble des agents des centres municipaux de santé ont été pris en compte, sans distinction de leur filière (médical, soignant, administratif) et de leur statut. Sont uniquement pris en compte les agents déclarés pour l'année 2023 par les Centres municipaux de santé dans le cadre de l'enquête de l'ATIH réalisée début 2024. Le conseil municipal indique que la répartition se fait au prorata du nombre d'agents déclarés dans le cadre de cette enquête. Les agents des Centres municipaux de santé attributaires de la prime auront été présents et en activité entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023 au moins. Le conseil municipal précise que la prime sera versée au prorata du temps de travail et de la durée de présence. Le conseil municipal précise que le montant de la prime versée est de 2 761 € bruts par équivalent temps plein, cotisations patronales incluses. Le versement interviendra au cours de l'exercice 2024. Le conseil municipal dit que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« L'Union populaire votera bien évidemment cette délibération qui renouvelle la prime pour les personnels soignants des centres municipaux de santé. Ce dispositif a été mis en place suite notamment à l'insistance du Président de la commission des finances, Éric Coquerel, qui relayait bien sûr les demandes des syndicats en ce sens. Cela ne remplace bien sûr ni une indexation du point d'indice sur l'inflation, encore bloquée cette année par le gouvernement, ni la nécessaire revalorisation de ces métiers qui ont été en première ligne contre l'épidémie du Covid. Cependant, cela représente quand même sur le plan symbolique une véritable reconnaissance de l'investissement des agents pendant la période de l'épidémie.

Il est à noter que pour une fois cette dépense supplémentaire est compensée par l'État alors que d'habitude le caractère facultatif des primes est prétexté par le gouvernement pour se défausser sur les collectivités territoriales appelées à financer le dispositif. Ce revirement est une bonne surprise puisque initialement ce dispositif n'était prévu que pour un an, comme l'a signalé M. Cardot. Cependant, malgré son caractère peu onéreux (8 M€ l'an dernier), ce dispositif s'appelle toujours « dotation exceptionnelle », ce qui peut donc effectivement laisser craindre une suppression pour l'année prochaine. Nous demandons donc a minima que ce dispositif soit pérennisé.

Nous continuerons également à l'Union populaire à nous battre pour une indexation du point d'indice sur l'inflation et pour une revalorisation des personnels soignants, qu'ils travaillent dans les centres municipaux de santé ou non. »

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« C'est la deuxième et dernière année qu'une dotation exceptionnelle pour les personnes employées dans les centres de santé est versée. C'est une très bonne nouvelle économique pour les agents de Malakoff ; l'État verse 130 021 € à la Ville, ce sont donc 2 700 € par agent des centres de santé et c'est loin d'être négligeable en ces temps de crise et de pouvoir d'achat. Cette prime exceptionnelle n'est pas de la volonté de Macron. Quand j'ai dit « l'État » on aurait pu croire que c'était Macron, Bayrou ou Barnier derrière tout cela mais, non, elle n'est autre que la prime Coquerel (pas Roussel, Coquerel), notre ami et camarade que nous saluons et remercions ici au nom de tous les agents qui toucheront cette prime. Par ailleurs, nous appelons tout le monde à se mobiliser pour le dégel du point d'indice car les fonctionnaires sont tout de même le pilier de notre République, liberté, égalité, fraternité, et de nos services publics. »

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

RESTAURATION

DEL2025_22 : Compte rendu d'activité de l'Entente Bagneux Malakoff pour la restauration scolaire (octobre et décembre 2024).

Rapporteur : Mme Ghiati

Mme la Maire précise qu'il s'agit d'une délibération pour information et qu'il n'y aura qu'une prise d'acte.

Mme Ghiati indique que la Ville a l'obligation de présenter puis de prendre acte des informations données dans le cadre de l'Entente entre les communes de Malakoff et de Bagneux concernant la restauration scolaire. Les informations figurant dans le compte rendu sont également données en commission des menus avec les représentants des parents d'élèves. Il est question de l'évolution des achats réalisés et des actions entreprises afin d'améliorer à la fois la gestion de la restauration scolaire, la qualité de la production, l'organisation de la production et la formation avec les différents appels à projets qui peuvent se faire notamment par la Métropole du Grand Paris.

Lors de ces deux réunions de l'Entente les élus ont pu prendre connaissance de l'achat d'un logiciel qui a été largement conseillé, qui est très intéressant car il apporte à la fois une cohérence sur l'ensemble de la production des menus, il offre des fiches techniques spécifiques sécurisant les agents dans la fabrication des repas, une gestion des stocks avec une meilleure traçabilité des produits, la réduction des déchets pour optimiser les coûts sur la restauration et une meilleure qualité des repas.

La question des labels figure également dans le compte rendu avec un niveau qui revient à 44 %, de mémoire, de celui de 2021. Ce qui n'était pas simple car compte tenu de la flambée des prix des denrées notamment, toutes les collectivités ont fait face à de fortes problématiques de baisse en matière de produits labellisés (bio, ...) sur l'ensemble du volume des denrées et d'achat des produits.

Il a été également question des bacs inox qui offriront aux agents de meilleures conditions de travail. Contrairement à Bagneux qui a adopté le zéro plastique, Malakoff n'avait pas de bacs plastiques mais des bacs en inox. Ces derniers seront donc divisés par deux, ce qui représentera moins de charges pour les personnels. Cette démarche sera progressive et un test sera fait avec les personnels d'ici le mois de mai pour pouvoir rendre effectif l'ensemble des bacs inox sur les deux collectivités à partir de septembre.

Un point concerne la formation sur les aspects culinaires avec l'appel à projets de la Métropole du Grand-Paris.

Une demande a été faite par les deux collectivités pour pouvoir renouveler les marchés à partir des remontées de la commission des menus sur les produits, notamment sur la qualité des fruits et des viandes qui n'étaient pas toujours au rendez-vous. Malakoff et Bagneux ont pris l'engagement de pouvoir associer les enfants et les représentants d'élèves sur la question du choix du pain qui a fait l'objet de discussions, et notamment du pain bio, particulièrement demandé mais qui ne donnait pas satisfaction.

Tous ces éléments sont régulièrement partagés à la commission des menus et cela se passe bien. Des problèmes de quantité et de livraisons ont été évoqués, problèmes liés notamment à un personnel mais qui ont été travaillés et réglés depuis.

Ces éléments sont suivis avec un nouveau directeur de la restauration et de l'entretien et grâce à un travail mené en étroite partenariat avec Bagneux.

La rentrée scolaire 2016 a vu la mise en œuvre de la nouvelle gestion de la restauration collective, sous la forme d'une entente avec la ville de Bagneux, dont les modalités ont été approuvées par le Conseil Municipal en date du 26 juin 2016.

L'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux prévoit qu'une conférence, organe de gestion paritaire (élus/administratifs), doit se réunir régulièrement afin de traiter les questions d'intérêt commun.

Lors des dernières réunions des 3 octobre et 11 décembre 2024, les propositions de la conférence des élus de l'Entente ont porté sur les éléments figurant dans les comptes rendus joints en annexe.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir **APPROUVER** les propositions formulées par la Conférence de l'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux en date des 3 octobre et 11 décembre 2024.

A l'unanimité 39 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve les propositions émises par la conférence de l'entente intercommunale portant sur l'exploitation de la cuisine centrale de Bagneux

lors des réunions des 3 octobre 2024 et 11 décembre 2024, telles qu'elles résultent des comptes-rendus annexés à la présente délibération.

M. Touelles souligne pour commencer le plaisir de revoir le conseiller municipal délégué à l'alimentation et à la restauration collective. Apparemment les alertes enlèvements fonctionnent bien !
Mme la Maire demande à M. Touelles s'il peut rester sur l'objet de la délibération qui est le compte rendu de la restauration collective de l'Entente de Malakoff-Bagneux.

Mme Ghiati précise qu'elle a la restauration collective et que M. Denaes a le plan alimentaire.

M. Touelles pense qu'il faudrait en ce cas revoir les fiches car il est écrit sur le site de la Ville de Malakoff ainsi que sur le feuille de route : « Aurélien Denaes, conseiller municipal délégué à l'alimentation, restauration collective et circuits courts. »

Mme la Maire réitère sa demande de rester sur l'objet de la délibération.

M. Touelles voulait faire assez rapidement cette observation qui était surtout une note d'humour puisqu'ils ont eu des échanges sur les réseaux.

Mme la Maire répète sa demande de rester sur l'objet de la délibération.

M. Touelles va y venir mais que Mme la Maire ne soit pas trop pressée car les résultats ne sont pas bons.

Mme la Maire lui rappelle qu'il dispose de cinq minutes pour cette première prise de parole, ou plutôt quatre maintenant car il vient de perdre une minute.

M. Touelles pense qu'il était tout de même important de signaler le retour de M. Denaes après deux ans d'absence. Il voulait simplement le faire sur une note d'humour mais apparemment Mme la Maire n'en a pas, ce qui est triste. Nicolas, qui passe sur Comédie, en a un peu plus.

Sur le fond, il a donc été décidé de changer les récipients pour passer du plastique à l'inox.

Intervention hors micro

M. Touelles entend que c'était Bagneux qui utilisait des bacs en plastique mais, comme il s'agit de l'Entente Malakoff-Bagneux, il a pensé qu'il était normal de parler pour les deux. C'est en tout cas un progrès sur le plan sanitaire pour Bagneux. Néanmoins, le fait que les contenants soient en plastique ou en inox n'aura pas un impact très positif si d'un autre côté il est proposé aux déjeuners pour les enfants et les animateurs du poulet de Pologne ou de la viande d'Irlande. Quand on sait que les normes inscrites sur les viandes de ces pays sont les normes de leurs pays d'origine et non les normes françaises, c'est tout simplement ridicule. Il faudrait tout d'abord se focaliser sur des produits de qualité en circuit court, dans un périmètre de 200 km, pour avoir une alimentation de qualité puis, dans un second temps, supprimer les mauvais contenants et pas l'inverse. Maintenant que cela est fait il faudrait se concentrer sur le plus important, c'est-à-dire sur ce que les enfants mangent.

Concernant la feuille de route – alors c'est un engagement puisque la majorité municipale est en pleine campagne –, il est question de l'atteinte des objectifs. Sur le programme il est indiqué au n°47 : « Augmenter encore la part du bio dans les cantines pour atteindre rapidement les 50 % ». Les chiffres ne sont pas bons puisqu'il y avait 17 % de bio en 2021 et 18 % en 2023. C'est donc loupé et M. Touelles a peur que les 50 % ne soient pas atteints. Voici un engagement qui ne sera pas tenu, un de plus, ça commence à faire beaucoup.

M. Pronesti évoque la loi EGalim qui depuis 2018 impose ces transferts avec une loi sous-jacente promulguée en 2020 qui laissait cinq ans aux communes pour anticiper. Il est quand même dommage que Malakoff et Bagneux aient attendu la dernière minute alors qu'il s'agit quand même de la santé des enfants.

M. Brice a le souvenir que les parents d'élèves lui ont fait observer que le lien avec Bagneux n'avait pas réellement coïncidé avec une amélioration de la qualité des repas, en tout cas une amélioration ressentie. Y a-t-il une indication d'évolution là-dessus de la part des parents et des enfants ?

Le second point est en lien avec la mise en œuvre des dispositions de la loi EGalim, pour savoir si Malakoff participe à un projet alimentaire territorial ou à une disposition de cette nature pour essayer de progresser vers l'objectif fixé qui est effectivement un objectif intéressant.

Mme Ghiati, concernant la question sur les labels, le bio et la loi EGalim, invite les élus à aller voir ce qu'il s'est passé depuis 2020 et à écouter ce que l'ensemble des collectivités ont dit sur la mise en place de la loi EGalim et la possibilité pour les collectivités locales de répondre à l'ensemble des objectifs demandés. À droite comme à gauche l'ensemble des collectivités, et notamment les petites villes qui n'ont pas les mêmes moyens, ont exprimé de fortes inquiétudes en particulier sur la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie qui entrent en compte de façon très importante dans

la constitution des repas. L'AMF, l'AMIF, toutes les villes dont les villes rurales se sont donc exprimées pour dire qu'elles avaient du mal à atteindre ces objectifs. Mme Ghiati invite les élus à consulter les ressources disponibles sur Internet où les collectivités font part de fluctuations sur leurs résultats.

La commune de Malakoff est en lien avec le label Ecocert, un label sérieux qui a d'ailleurs augmenté ses exigences, qui suit les villes et fait des audits. Ce n'est donc ni la Ville de Bagneux ni la Ville de Malakoff qui fait les audits sur la qualité des denrées en matière de label et de bio mais Ecocert. Malakoff a d'ailleurs conservé ses épis en matière de restauration qu'elle avait depuis le début de l'Entente avec Bagneux, ce qui montre que les efforts ont été faits.

Il ne faut pas parler par ailleurs de ces objectifs-là sans prendre en compte l'impact financier sur les budgets de la Ville (voir toutes les discussions portant sur la baisse régulière des dotations aux collectivités et ce qu'elles demandent). Les Villes de Malakoff et de Bagneux n'ont pas rogné sur leurs budgets alimentation comme le montrent les derniers éléments. Sur Malakoff, sans parler de l'investissement dans les bacs inox, 500 000 € seront encore investis pour améliorer les conditions de travail des personnels. Mme Ghiati s'inscrit ici en faux contre ce que dit M. Touailles qui ne discute pas assez avec les agents travaillant dans la restauration. Tout d'abord, Malakoff respecte le zéro plastique puisque la commune n'utilise plus de barquettes plastiques depuis un moment. Aujourd'hui il est question de diviser par deux le port de charges pour le personnel qui travaille au quotidien. Mme Ghiati peut donc assurer M. Touailles que les agents sont ravis de savoir qu'ils n'auront plus à porter ce qu'ils portaient auparavant, une charge qui était déjà convenable mais qui sera encore améliorée.

La Ville de Malakoff va par ailleurs investir quasiment 250 000 € partagé avec la Ville de Bagneux pour répondre à son engagement. Elle a investi dans un nouveau logiciel.

Ils sont par ailleurs très réalistes, il n'y a aucun discours de déni vis-à-vis des parents sur la qualité des repas. Parfois les menus plaisent, parfois ils ne plaisent pas, sachant que les avis sont parfois très hétérogènes d'un groupe scolaire à un autre. Certaines écoles vont aimer un plat quand d'autres ne vont pas l'aimer du tout. Dans le cadre des accueils de loisirs des questionnaires sont mis régulièrement en place avec les agents pour recueillir l'avis des enfants sur les repas fournis. Lors de la dernière commission restauration des menus ont même été modifiés. Ils sont accompagnés par une diététicienne pour élaborer des menus sur quinze jours respectant l'équilibre alimentaire.

Enfin, ils font attention à la production. Mme Ghiati, qui est au Conseil régional, peut affirmer à M. Touailles qu'il est impossible aujourd'hui pour la Région Ile-de-France d'approvisionner l'ensemble de la restauration collective de la région tout en répondant à ses exigences de respecter un périmètre de 200 km, faute de potentiel en termes d'exploitation. Mme Ghiati invite M. Touailles à consulter les experts sur le site de l'institut d'aménagement de la Région Ile-de-France où tous ces aspects sont bien expliqués. Ceux qui se battent ont bien raison de le faire (AMAP, exploitations bio, ...) mais ils le disent eux aussi clairement.

Ils ont donc pris l'engagement d'être dans la concertation avec les familles. En cas de mauvais retour les menus sont changés et l'équilibre alimentaire est respecté. Tout se fait en pleine transparence.

M. Denaes précise que sa réponse portera plutôt sur le plan alimentaire territorial qui concerne en effet sa délégation. C'est en effet tout l'enjeu de mettre enfin en œuvre une partie de cette feuille de route écrite en début de mandature sur l'alimentaire. L'objectif était de pouvoir mettre en place très concrètement un diagnostic de l'existant, des besoins, des usages des Malakoffiots sur les enjeux alimentaires, de comprendre aussi les forces en présence, les acteurs et l'identité culinaire ressentie de la part des Malakoffiots. L'enjeu d'un diagnostic alimentaire est aussi de rassembler les personnes en présence, de les faire coopérer et de construire à terme une gouvernance locale sur ce sujet alimentaire qui est politiquement difficile car il s'agit d'un sujet transverse. L'intégrer au sein des services est donc tout un enjeu qui constituera la deuxième phase. Le diagnostic fera l'objet d'une publication et sera probablement présenté au prochain municipal pour appuyer toute cette dynamique de l'année 2024. Actuellement le travail porte plutôt sur la deuxième étape qui consiste à faire en sorte que ce diagnostic infuse dans les services à rassembler les acteurs de la Ville et à en faire un enjeu politique central sur les prochaines années, sachant qu'il y a beaucoup de forces en présence autour du sujet culinaire.

Concernant les attaques constantes de M. Touailles, M. Denaes indique dans un premier temps qu'il n'était pas trop sur les réseaux sociaux et qu'il n'a donc pas vu tout cela. Il estime qu'il est d'ailleurs plutôt sain de se préserver de la conflictualité et que ces méthodes d'affichage public d'opposant politique, même humoristiques, sont assez détestables, assez en phase avec la trumpisation du débat public. On utilise les réseaux sociaux et leur effet de bulle dans le jeu politique en créant une ambiance de défiance et de désengagement, c'est le terreau particulier de l'extrême droite. Il faudrait

donc que M. Toueilles ait peut-être un regard critique sur ses méthodes au vu de ce qui a été obtenu politiquement et de sa crédibilité aux yeux de la population, au-delà des amis de Facebook.

M. Denaes n'est pas venu en effet pendant deux ans en conseil municipal et a répondu sur ce point. Ce n'est pas forcément la place qui lui semble la plus pertinente car il est plutôt un homme de terrain et d'action. Ils ont tous les deux des engagements politiques différents et il invite M. Toueilles à respecter cela. Lui-même s'engage pour les habitants et les acteurs de la Ville, particulièrement sur l'enjeu vital de l'alimentation. Ils ont donc eu ce budget 2024, il a été question du diagnostic et beaucoup de rassemblements se sont mis en place en 2024 qui seront mis en œuvre en 2025.

M. Denaes n'a donc aucune leçon d'engagement à recevoir de la part de M. Toueilles, vraiment zéro, ni aucune leçon sur un supposé enrichissement avec l'argent de la municipalité par rapport à ses engagements politiques qui ont au contraire été plutôt sacrificiels et difficiles durant toute sa vie. Il a l'expérience des collectifs et des espaces de débat et d'expression citoyenne mais quand il y a dans ces espaces une telle présence conflictuelle constante, cela ne crée que du désengagement et de la défiance. M. Denaes note par ailleurs une certaine incohérence de la part de M. Toueilles quand celui-ci dit vouloir recréer des espaces démocratiques, représenter les Malakoffiots, mais il sature totalement ces espaces sans laisser la place. Il l'invite à questionner son ego et ses méthodes, cela fera du bien à la ville.

M. Toueilles commencera par ce qu'il y a de plus important, c'est-à-dire les enfants de la ville de Malakoff. Le fait que l'inox soit moins lourd pour les agents est une très bonne nouvelle ; quand une décision est bonne, il le dit, il n'y a pas de problème. Mais l'important aussi est l'engagement pris des 50 % de produits bio alors qu'ils ne sont qu'à 18 % aujourd'hui, le compte n'y est donc pas.

M. Toueilles a dit qu'il était content que M. Denaes soit là, c'est tout de même bizarre de le prendre comme ça.

Intervention hors micro – Rires et applaudissements

M. Toueilles est d'accord avec M. Denaes quand il pense qu'ils pourront se rejoindre sur certains constats : « Très peu de villes utilisent cet espace comme un lieu de construction de la décision, tout se joue avant et tu le sais bien. Il ne reste que le show et les postures et ce n'est absolument pas l'image que je me fais de la politique et de l'engagement. Je juge mon utilité individuelle et mon engagement collectif aux résultats et ce n'est clairement pas là où je suis le plus utile. » Les résultats, comme on l'a vu, ne sont pas bons avec 18 % et non 50 % de produits bio. C'est surtout cela le plus important dans la délégation de M. Denaes, pourquoi ? Parce que le repas à l'école est parfois le seul repas de la journée pour 20 % des enfants. M. Toueilles pense par conséquent que c'est sur cela qu'ils doivent se battre : offrir à ces enfants un déjeuner bon pour leur santé, sans nitrite, sans nitrate de sodium, du bio. On connaît les effets négatifs de ces produits sur les organismes des adultes et des enfants, mais il faut se focaliser sur les enfants, c'est le plus important puisqu'ils sont à des âges cruciaux où l'organisme, les défenses immunitaires, les organes vitaux sont en plein développement. M. Toueilles pense qu'ils doivent se concentrer là-dessus plutôt que sur les politiques politiciennes.

M. Toueilles a fait un affichage humoristique parce que M. Denaes manquait à tout le conseil municipal, mais M. Denaes pense de son côté que le conseil municipal ne sert à rien, que ce n'est que du show, c'est son droit de le penser mais ses collègues sont aussi acteurs de ce spectacle et de ce show. M. Denaes a parlé du bilan des élus du groupe La France insoumise et Citoyens mais quel est ce bilan ? Ils ont lutté contre la fermeture de l'école PVC, grâce à eux la prime de pouvoir d'achat a été versée aux agents.

Mme la Maire demande à M. Toueilles de conclure, ce n'est pas un bilan de mandat mais une délibération sur l'Entente.

M. Toueilles rappelle qu'ils se sont battus pour que les catégories C ne touchent pas 30 € mais beaucoup plus, plutôt que les catégories A à 500 €. Ils se sont battus pour faire économiser 550 000 € à la Ville et grâce à eux la Ville a économisé 550 000 € sur les terrains de tennis. Sur le sport, puisque c'était sa délégation, M. Toueilles avait prévenu dès 2022 de ce qui allait se passer sur la pelouse hybride qui est aujourd'hui un château de sable plutôt qu'une pelouse ou un synthétique. Sur tout cela ils avaient prévenu parce qu'ils connaissent la ville, qu'ils vivent la ville et qu'ils sont aussi la ville.

M. Cardot dit que les Malakoffiots jugeront en 2026.

Mme la Maire demande à M. Toueilles de ne pas refaire l'historique depuis 2020. Il est certain qu'avant 2020 il n'y avait rien et que cela va mieux depuis que M. Toueilles est là !

M. Toueilles précise que c'était mieux avant 2016.

Mme la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions formulées par la conférence de l'Entente.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALES

DEL2025_30 : Attribution d'une subvention à la fondation de France pour venir en aide aux victimes du cyclone Chido à Mayotte.

Rapporteur : Mme Morice

Mme Morice donne lecture de son intervention :

« Comme vous le savez, le 14 décembre dernier l'archipel de Mayotte a été touché par le cyclone Chido d'une violence sans précédent sur le territoire. Bientôt deux mois plus tard nous ne connaissons toujours pas exactement le nombre de victimes. Une très grande partie de la population de l'île habitait dans des bidonvilles près de la capitale mahoraise. L'ensemble des habitations a été détruit et les citoyens tentent depuis de reconstruire petit à petit leur maison, les écoles ont rouvert depuis quelques semaines et la vie tente de reprendre son cours.

Alors que le projet de loi d'urgence a été voté par l'Assemblée nationale à la quasi-unanimité nous pouvons espérer que la reconstruction de l'île va s'organiser dans les plus brefs délais et que les habitants ne seront pas laissés pour compte. Suite à cette catastrophe le conseil municipal a approuvé le 18 décembre dernier le versement de deux subventions exceptionnelles de 1 000 € au Secours populaire et à la Croix-Rouge. Les élus du conseil municipal ont également organisé une récolte de fonds auprès des Malakoffiots et des Malakoffiotes le dimanche suivant sur la place du 11 Novembre. Cette initiative a été un grand succès et a permis de récolter 7 510 € dont 4 620 € en numéraire. C'est cette somme que la Ville propose de reverser à la Fondation de France pour venir en aide aux associations sur place qui tentent d'aider les Mahorais à reconstruire leur île. Je vous remercie. »

Le samedi 14 décembre 2024, l'archipel de Mayotte était touché par le cyclone Chido. Le cyclone Chido est un épisode exceptionnel pour Mayotte, bien supérieur à Kamisy (avril 1984) qui était la dernière référence cyclonique à Mayotte. Il faut probablement remonter au cyclone du 18 février 1934 pour retrouver un impact aussi violent sur le département.

L'habitat précaire des bidonvilles qui accueillait une population de 100 000 personnes (sans que l'on en connaisse le nombre exact) n'a pas résisté à la puissance des vents.

Le 18 décembre 2024, le conseil municipal approuvait le versement de deux subventions exceptionnelles, à hauteur de 1 000 euros au Secours Populaire et de 1 000 euros à la Croix-Rouge sur l'exercice 2024.

Par ailleurs considérant l'élan manifeste de solidarité vis à vis de la population de Mayotte, les élus du conseil municipal ont lancé une souscription le dimanche 22 décembre 2024. Ce jour là et les jours suivants ont été récoltés 7 510 euros dont 4 620 euros en numéraire. C'est cette somme que la ville va reverser à la fondation de France.

Il est demandé au Conseil municipal d'APPROUVER le versement de la somme de 4 620 euros à la fondation de France au profit de l'aide à apporter aux habitantes et habitants de l'archipel de Mayotte.

Par 34 voix POUR dont 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, M. Tauthui), 2 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. Brice, M. Tauthui) et 3 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef). Le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 4 620 euros au profit de la Fondation de France pour participer au fonds de solidarité mis en place pour venir en aide aux victimes du cyclone Chido à Mayotte. Le conseil municipal autorise Madame la Maire ou son représentant délégué à prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice concerné.

Mme la Maire remercie Mme Morice et précise que les 4 620 € en numéraire vont être versés par la Ville puisque c'est la Ville qui va les encaisser sur ses fonds. Le reste, qui était sous forme de chèques faits à l'ordre de la Fondation de France, ont été envoyés directement à la Fondation de France. Cet organisme ne prenant aucun liquide, la Ville a donc été obligée de passer par cette étape.

M. Bresset indique que, outre les subventions déjà votées en conseil municipal, les élus du groupe Renaissance Malakoff sont heureux pour leur part d'avoir pu participé à cette collecte qu'ils avaient par ailleurs anticipée, et le choix de la Fondation de France leur paraît tout à fait adapté pour pouvoir assurer une distribution efficace de cette aide.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« L'Union populaire s'associe bien évidemment à cette délibération. Toutes nos pensées vont bien sûr aux victimes, à leurs familles et à leurs proches. Nous saluons à ce titre la campagne de dons lancée par la Mairie à laquelle nous avons pris part, et nous saluons bien évidemment aussi l'élan de générosité à Malakoff comme ailleurs qui s'est manifesté pour soutenir les Mahorais.

Cette tragédie pose une nouvelle fois la question de l'urgence climatique et nous rappelle la nécessité d'agir contre ce dérèglement climatique. Or, le budget de l'État prévoit de nombreuses coupes dans ce domaine. Je pense par exemple à la baisse du bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques ou encore à la baisse de 1,4 milliard d'euros pour le fonds Vert qui ne vont malheureusement pas dans ce sens. De plus, alors que l'urgence devrait impliquer un effort important pour aider les survivants à se reloger et à retrouver une vie normale dans un département parmi les plus pauvres de France, il est assez pathétique, je le dis, que le débat public se déplace sur les questions d'immigration. On peine d'ailleurs à voir le rapport entre le cyclone et le droit du sol remis en cause à Mayotte. Est-ce à dire que les immigrés sont responsables du cyclone ? Tout cela est absurde et n'a aucun sens. Nous combattons donc avec force cette remise en cause du droit du sol, principe inhérent à notre tradition de terre d'accueil, principe remis en cause hélas par l'Assemblée nationale la semaine dernière.

En attendant, nous voterons bien entendu en faveur de cette délibération. »

M. Brice intervient simplement pour signaler que ces financements, dont il se réjouit beaucoup, pouvant bénéficier à des associations qui appartiennent à la fédération qu'il a l'honneur de présider, il se déportera du vote.

Mme la Maire remercie M. Brice de rappeler ce point qui sera en effet important au moment du vote.

M. Toueilles donne lecture de son intervention :

« Au lendemain du tragique cyclone qui a touché Mayotte, le très droitier Préfet de Mayotte annonce : "Je pense qu'il y aura certainement plusieurs centaines, peut-être approchons-nous le millier, voire quelques milliers de morts. Il sera très difficile d'avoir un bilan final étant donné que la tradition musulmane, très ancrée dans les quartiers d'habitats précaires entièrement détruits, veut que les personnes soient enterrées dans les 24 heures." C'est une déclaration qui déjà fait peur. Quelques jours après l'arrivée des Ministres Bayrou, Born et Valls, l'évaluation du nombre de morts est tombée à 39, mais un mois et demi après le passage du cyclone Chido, "El Blanco" Manuel Valls, Ministre des Outre-mer (courage aux Outre-mer), n'a toujours pas donné de bilan fiable du nombre de morts à Mayotte. Comment ne pas y voir une volonté politique de minimiser la catastrophe ? Catastrophe qui aurait pu être évitée si les gouvernements successifs avaient traité Mayotte – et je pourrais l'élargir à l'ensemble des Outre-mer – comme un département français à part entière. Comment imaginer que le Premier Ministre, s'il y avait une catastrophe dans le nord, serait allé au conseil municipal de Pau plutôt que dans le nord ? Là, il a préféré aller au conseil municipal de Pau plutôt qu'à Mayotte, ce qui veut dire beaucoup.

Les débats actuels qui ont lieu à l'Assemblée nationale sur la suppression du droit du sol à Mayotte, alors que l'on n'a toujours pas le nombre définitif de morts du cyclone Chido, sont ignobles et démontrent le colonialisme encore ancré dans une grande partie des politiciens. Le droit du sol est un principe fondateur de notre République. Si Mayotte est française alors les mêmes droits fondamentaux doivent s'y appliquer, pas à moitié.

Concernant la Fondation de France, la Cour des Comptes dénonce l'absence de contrôle de l'État, le rôle joué par les fondations abritées qui sont des structures créées par un particulier, une famille ou une entreprise. Ceux qui décident de donner l'argent à une cause en mettant sur pied leur propre structure pour alléger les formalités peuvent abriter cette formation sous l'égide d'une autre formation déjà reconnue d'utilité publique qui deviendra alors garante de son bon fonctionnement. La Fondation de France abrite 888 fondations de toutes natures et de toutes tailles, depuis les grosses fondations d'entreprises lourdes de plusieurs dizaines de millions d'euros de bilan jusqu'aux comptes

individualisés dépourvus de salariés, du Liban au Népal en passant par le Bangladesh ou Haïti. La Cour des Comptes a passé au crible une trentaine de structures abritées et a ainsi révélé certains dysfonctionnements. Pas de contrôle exercé par la Fondation de France sur l'action de certaines fondations gérées par leur seul fondateur ou par sa famille, sans réel contre-pouvoir. Certaines fondations abritées ont peu d'activité, pour d'autres d'entre elles, elles servent à subventionner des actions à la seule discrétion du fondateur. Nous aurions vivement préféré que cette aide exceptionnelle soit donnée à la Protection Civile ou, comme nous l'avions fait il y a quelques mois, à la Croix-Rouge ou au Secours populaire. »

Mme la Maire soumet cette délibération au vote.

URBANISME

DEL2025_33 : Modification n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Malakoff et la SAIEM Habitat relative à la création d'un pôle petite enfance et de logements en accession à coût maîtrisé au sein du projet 100 % Barbusse.

Rapporteur : M. Aarsse

M. Aarsse tient à signaler qu'il regrette que beaucoup de délibérations qui ne sont que techniques passent en conseil municipal car ils ont peut-être des choses plus importantes à faire. Néanmoins il faut le faire et cette délibération concerne la convention sur la co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat. Dans le cadre de la rénovation du quartier 100 % Barbusse la Ville a prévu que Malakoff Habitat puisse réhabiliter l'ensemble de ces bâtiments avec quand même un budget qui s'élève à plus de 50 000 € par logement, ce qui représente une belle réhabilitation. Par ailleurs un équipement public va être créé dans cet espace, c'est-à-dire le développement d'un pôle petite enfance avec 60 berceaux et une Maison ouverte.

Lors de la délibération du 19 octobre 2022 le conseil municipal avait déjà débattu politiquement de la pertinence de ce choix et avait approuvé la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat. Il s'est avéré qu'il y avait une difficulté en termes d'exécution, c'est-à-dire des difficultés techniques entre la Ville et Malakoff Habitat sur la façon dont le trésorier payeur devait verser l'argent et il convient donc d'apporter une légère correction technique. C'est donc un avenant qui est proposé et il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver la modification n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage. C'est donc quelque chose qui a déjà été décidé en conseil municipal et il s'agit aujourd'hui d'approuver une légère modification technique. M. Aarsse tient à préciser que cela ne coûtera pas plus cher ni moins cher à la Ville de Malakoff, ce n'est qu'une délibération technique sur la façon dont le trésorier payeur doit fonctionner.

La Ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat portent un projet de requalification du quartier Barbusse.

Cette opération consiste en la réhabilitation de l'ensemble des logements sociaux par la SAIEM Malakoff Habitat, l'aménagement des espaces publics en cœur d'îlot, la constitution d'une voie nouvelle reliant le boulevard Louise Michel et la rue Louis Girard, le développement de logements neufs diversifiés, d'un pôle petite enfance de 60 berceaux et d'une Maison ouverte.

À cet effet, et par la délibération du 19 octobre 2022 n°DEL2022_118, le Conseil Municipal a approuvé la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de construction d'un pôle petite enfance et de logements en accession à coût maîtrisé.

Considérant que des difficultés en termes d'exécution sont apparues et ont conduit à l'impossibilité de procéder au règlement des sommes dues à la SAIEM Malakoff Habitat, il convient pour assurer la bonne exécution de la convention de procéder à une modification des modalités du financement assuré par la Ville.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir APPROUVER la modification n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de construction d'un pôle petite enfance et de logements.

Par 35 voix POUR dont 5 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg) et 4 ABSTENTIONS (M. Touailles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Tauthui). Le conseil municipal approuve la modification n°1 à la convention de co-maitrise d'ouvrage à intervenir entre la ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat pour la réalisation de l'ensemble de l'opération de construction d'un pôle petite enfance et de logements en accession à coût maîtrisé, annexée à la présente délibération. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer la modification n°1 annexée à la présente décision.

M. Touailles souhaite dire un mot à l'occasion de cette modification de la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Ville de Malakoff et la SAIEM Malakoff Habitat relative à la création du pôle petite enfance et des logements en accession à co-maitriser au sein du projet 100 % Barbusse.

Il en profite donc pour dire que ce qu'il se passe à la cité des Poètes n'est pas tolérable. La sécurité des piétons n'est pas respectée, les engins sont sur le trottoir, les habitants doivent passer dans la boue car les travaux occupent le béton...

Mme la Maire demande à M. Touailles d'arrêter car ce n'est pas l'objet de la délibération. Elle lui rappelle l'article 19 qui dit que l'orateur ne doit pas s'écarter de la question. La délibération qui est proposée aujourd'hui n'a rien à voir avec l'aménagement et les travaux en cours. C'est une convention de co-maitrise d'ouvrage et M. Touailles n'a pas à refaire le débat. Cela suffit.

M. Touailles fait observer que le règlement est respecté ; ils sont en train de parler de la cité des Poètes où il y a ce problème de logements insalubres et des problèmes de mobilité.

Mme la Maire demande à M. Touailles de se taire et de rester dans le cadre de la délibération. Il est hors sujet

M. Touailles en déduit que Mme la Maire ne veut même pas entendre ce que disent les habitants, ce qui est inadmissible. La majorité municipale est pire que la droite.

Mme la Maire soumet cette délibération aux voix.

VIE ASSOCIATIVE

DEL2025_34 : Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2025.

Rapporteur : Mme Figières

Mme Figières donne lecture de sa présentation :

« Qu'il s'agisse de partager une activité de loisirs, de défendre des causes ou des intérêts et de protéger des droits, d'accompagner les personnes en précarité ou encore d'exprimer, de diffuser et de promouvoir des idées ou des œuvres artistiques, les associations sont enracinées dans la société. Actrices de proximité indispensables à la vie quotidienne des habitantes et des habitants, elles sont également présentes dans les débats nationaux et européens et se mobilisent pour des causes locales, nationales et internationales. Au regard de la pluralité de leurs objectifs les associations sont essentielles dans le paysage démocratique ; elles permettent à des individus libres et égaux de s'engager dans des groupes qui interviennent dans l'espace public. Malakoff est riche de son tissu associatif.

Concernant la campagne 2025 de subventions de fonctionnement, 107 associations ont déposé un dossier. Je tiens tout d'abord à remercier vivement le service de la vie associative et plus particulièrement sa responsable pour le travail titanesque qui a été effectué, travail qui représente toute l'étude des dossiers afin d'apporter tous les éléments nécessaires à la prise de décision des élus et des membres de la commission d'attribution, commission qui a eu lieu le 24 janvier.

L'enveloppe globale du montant des aides directes à attribuer était de 696 600 €. Quant aux aides indirectes qui doivent aussi être valorisées par les collectivités, elles sont estimées pour 2025 à 2 930 055 €.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer les subventions aux associations pour un montant de 696 000 € répartis comme suit :

- 672 600 € de subventions municipales de fonctionnement.
- 12 000 € de subventions municipales exceptionnelles.
- 12 000 € de subventions départementales de sport de haut niveau.

Je demanderai bien évidemment aux membres du conseil municipal qui seraient membres d'un bureau d'une association de se déporter du vote. Cela concerne normalement M. Brice, M. Hemidi et moi-même. Je vous remercie. »

La ville de Malakoff propose un accompagnement aux associations selon plusieurs modalités :

- Un accompagnement matériel, qui comprend la mise à disposition de locaux, de matériel et de véhicules afin d'assurer la continuité et la qualité des activités et des événements initiés par les associations ;
- Un accompagnement à la communication, qui comprend le tirage de supports, la mise à disposition de onze panneaux d'affichage en libre accès, l'hébergement des informations associatives sur le site Internet de la Ville et le relais des actualités sur les différents médias de la Ville (site, réseaux sociaux, newsletter et Malakoff Infos) ;
- Un accompagnement technique individualisé, qui comprend la mise à disposition de personnel lors d'événements associatifs et l'assistance des dirigeants associatifs à la réalisation des démarches nécessaires à l'accomplissement de leur gestion quotidienne et de leurs projets ponctuels. Cet accompagnement est délivré dans le cadre d'une permanence hebdomadaire ;
- Un accompagnement financier, par l'octroi de subventions de fonctionnement une fois par an.

La campagne de subventions de fonctionnement 2025 s'est déroulée du 18 octobre au 18 décembre 2024.

Un délai supplémentaire ainsi qu'un accompagnement personnalisé ont été accordés aux associations en difficulté pour finaliser leur dossier ou celles dont l'agenda statutaire ne leur permettait pas de fournir certaines pièces justificatives dans les temps définis.

Au total, 107 associations ont déposé un dossier.

Une commission, composée des élus de la majorité, de l'opposition et des membres du Conseil Local de la Vie Associative, s'est réunie le 24 janvier 2025 pour proposer des attributions.

Conformément aux engagements de la municipalité, les critères d'évaluation des dossiers restent la répartition femmes-hommes parmi les adhérents et adhérentes, le nombre de Malakoffiots et Malakoffiotes bénéficiaires des activités proposées, leur intérêt public (accessibilité, inclusion, participation, innovation), leur inscription dans le maillage local (collaboration avec les services municipaux et les associations locales et participation aux initiatives de la Ville) et leur situation financière.

Par ailleurs, la Ville octroie également aux associations des subventions indirectes. Comme l'an passé, celles-ci comprennent la mise à disposition de 31 équipements municipaux pour des initiatives récurrentes et ponctuelles, ainsi que le coût des fluides engagés et les charges du personnel mobilisé lors de ces mises à disposition (entretien, organisation, logistique).

Ainsi, en 2025, le montant des subventions indirectes aux associations malakoffiotes qui font également une demande de subvention de fonctionnement est estimé à 2 930 055 euros,

En 2024, le montant des subventions indirectes accordées à ces associations s'élevait à 2 760 256 euros. Cette augmentation de 2,5% du niveau d'aides indirectes est expliquée par deux facteurs :

- L'augmentation du nombre d'associations bénéficiaires
- Le coût de l'inflation

	2024	2025
Subventions directes	691 000 €	696 600 €
Subventions indirectes aux associations faisant également une demande de subvention de fonctionnement	2 760 256 €	2 930 055 €

La commission d'attribution des subventions aux associations 2025 qui s'est réunie le vendredi 24

janvier 2025 propose d'allouer les montants figurant dans la liste fournie en annexe de la délibération.

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir attribuer les subventions aux associations pour un montant total de 696 600 € répartis ainsi :

- 672 600 euros de subventions municipales de fonctionnement.
- 12 000 euros de subventions municipales exceptionnelles.
- 12 000 euros de subventions départementales de sport de haut niveau.

Par 27 voix POUR dont 5 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, M. Goldberg, Mme Alaudat), 5 NE PREND PAS PART AU VOTE dont 1 mandat (Mme Figuières, M. Brice, M. Tauthui, M. Hemidi, M. Courteille) et 7 ABSTENTIONS (M. Toueilles, Mme Hammache, Mme Bel Hadj Youssef, M. Vernant, Mme Jannès, M. Rajzman, Mme Rault). Le conseil municipal attribue aux associations les subventions pour une somme totale de 696 600 € (six-cent-quatre-vingt-seize-mille six cent euros).

Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2025. Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tout document inhérent au versement de ces subventions.

***M. Pronesti** fera juste un petit retour sur l'attribution des subventions. Il n'a bien sûr échappé à personne qu'il s'agit d'un sujet hautement politique et stratégique. Au-delà, M. Bresset tient à remercier la majorité municipale de l'avoir invité à participer à l'attribution de ces subventions. Ce n'est pas une obligation et cela s'est fait en bonne intelligence avec les représentants des associations et logiquement la présence d'un représentant par groupe au sein de la municipalité ainsi qu'un représentant de l'opposition, M. Pronesti lui-même.*

Les échanges ont été respectueux avec une vraie écoute et une prise en compte des arguments de chacun. Sur pratiquement tous les dossiers, après discussions et échanges, ils ont trouvé des accords ou des compromis, un exemple de démocratie où chacun avance ses arguments dans le respect de l'autre. Pour faire une petite parenthèse, il est dommage que ce ne soit pas le mode opératoire au Parlement et en particulier à l'Assemblée nationale, ou même ici. Toutefois quelques divergences, dont principalement une divergence de principe majeur sur l'attribution d'une subvention, sur son orientation, son utilisation et son but final, un désaccord important mais qui n'a pas entaché la qualité des discussions menées dans un esprit constructif.

M. Vernant donne lecture de son intervention :

« Concernant les subventions nous souhaiterions attirer votre attention sur la situation particulière de la "Fabrika'son", une association qui œuvre notamment à la promotion du jazz. Certes, la subvention se stabilise cette année à 4 000 € mais après des baisses successives de 8 000 € en deux ans. Or, cette association joue un rôle important d'animation de la ville, elle a organisé quatre concerts en 2023 et a participé à la fête de la ville, mobilisant de nombreux artistes de Malakoff comme d'ailleurs. Or, en octobre 2024 elle a dû annuler un concert en raison de ses difficultés financières. Elle a également organisé un stage de ciné-concert à l'école Jean-Jaurès. Et je n'indique ici que les activités sur Malakoff. Cette association dynamique s'est également produite dans des EHPAD, a également organisé des classes ULIS ou encore un stage dans un centre de loisirs à Montreuil. À cela vous répondez, M. Poullé – et je vous remercie d'avoir accepté d'échanger sur le sujet –, qu'elle ne loue plus de salle et que cela a un impact sur la diversité de la programmation. C'est en partie vrai mais, au regard de l'activité importante que conserve cette association sur Malakoff, l'effort de 8 000 € qui lui est demandé nous semble disproportionné. Il est important à nos yeux de continuer à soutenir cette association au regard de son activité importante. Je vous remercie. »

M. Toueilles espère cette fois-ci qu'il pourra finir son intervention car il n'était pas hors sujet tout à l'heure puisqu'il était question de la SAIEM Malakoff et du 100 % Barbusse. Il donne lecture de son intervention :

« Comme nous l'avions fait remarquer au moment du vote sur le budget, ce sont toujours 130 000 € en moins pour les associations en comparaison avec le budget 2022. Je me base toujours sur ce budget-là car c'est le seul budget pour lequel nous avons voté pour. Vous expliquez cela par une hausse des aides indirectes. Cette hausse du montant des aides indirectes est de votre fait puisque c'est vous qui avez décidé d'augmenter le prix de location de terrains, de salles ou de gymnases,

montants qui sont inclus dans vos calculs des aides indirectes. Un beau petit montage pour justifier de la baisse des aides directes à certaines associations et surtout à l'USMM, beau cadeau pour les 80 ans de l'omnisports. Cette baisse aurait pu être expliquée par l'augmentation des subventions à d'autres associations mais ce n'est pas le cas, et cette baisse se répercute maintenant depuis trois ans sur le prix des licences qui ont augmenté de près de 40 % en trois ans sur certaines sections. Ce sont donc ceux qui pratiquent le sport à l'USMM, et les parents pour les jeunes sportifs, qui payent votre mauvaise gestion. Oui, l'État baisse les dotations et il faut le combattre mais tout autant que votre gestion calamiteuse des deniers publics – je ne vais pas rappeler le très cher Malakoff Infos. Vous devriez écouter plus attentivement ce que nous disons et nos propositions, comme lorsque nous vous avons fait économiser 550 000 € concernant les terrains de tennis Althea-Gibson et que vous auriez dû le faire concernant la pelouse hybride du stade Marcel-Cerdan où j'avais prévenu en 2022 – j'espère que vous avez bien revu la vidéo – que les engagements que vous aviez pris n'étaient pas tenus – et ne sont toujours pas tenus. Je n'oublie pas non plus la section tennis de Malakoff qui, à cause de votre manque de vision sur le long terme, se voit amputée de plus de 50 % de ses terrains. Et comme aucune solution n'a été trouvée concernant ce problème, je proposerai une solution intermédiaire dans les prochaines semaines, ouvrez bien vos oreilles. »

M. Rajzman a eu la chance comme Roger Pronesti d'assister à la commission l'année dernière et avait fait une remarque qui n'a malheureusement pas été prise en compte à propos du financement des syndicats à Malakoff. Le fait que cela soit classé dans la vie citoyenne le dérange quelque peu.

Deuxième remarque, il est regrettable que le montant total des subventions également pour les syndicats soit supérieur à celui des associations caritatives quand on sait que l'association Scarabée n'a pas les moyens de se payer un permanent, et c'est bien dommage.

Juste une question : pourquoi la CGT touche-t-elle plus que les autres syndicats ? M. Rajzman se dit qu'il y a peut-être une injustice. Quitte à financer les syndicats, pourquoi la CGT en premier plus que la CFDT ?

Mme Figières laissera M. Poullé répondre à M. Vernant concernant la « Fabrica'son ».

À l'intention de M. Touilles, depuis 2022 le monde tourne autour de lui et de ses remarques puisque, en effet, depuis qu'il a quitté la majorité tout s'écroule et heureusement qu'il est là pour le rappeler. C'était bien sûr ironique.

La baisse de 130 000 € depuis 2022 concerne l'USMM. Que M. Touilles ne leur donne pas de leçon, cela fait trois ans que l'USMM a décidé d'augmenter les cotisations et il sait très bien pourquoi la Ville a baissé sa subvention : non pas parce qu'il y avait une augmentation des aides indirectes mais parce que l'USMM avait des réserves, un fonds propre qui s'élevait à 900 000 €. Qu'il arrête donc de raconter n'importe quoi, qu'il arrête de dire que c'est de la faute de la Ville si les cotisations augmentent. Aujourd'hui les sections ont le choix d'augmenter ou pas ; certaines sections n'ont pas augmenté les cotisations, c'est une volonté par section. Depuis deux ans la Ville travaille main dans la main avec les représentants de l'USMM ainsi qu'avec M. Poullé depuis un an à un comité de suivi de gestion dont il a été question en conseil municipal afin de les accompagner, y compris dans la recherche de financements et sur la façon de travailler et d'être utile à l'ensemble des Malakoffiots.

À l'intention de M. Rajzman ils ne sont pas d'accord en effet sur la question des syndicats mais la Bourse du Travail est aussi un outil de citoyenneté. Si la CGT bénéficie d'une subvention plus importante c'est parce qu'il y a beaucoup plus d'adhérents dans les permanences. M. Rajzman le sait puisqu'il a participé à la commission, il y a à chaque fois le détail des activités, du nombre d'adhérents, des fréquentations, etc., dont Mme Figières pourrait communiquer les chiffres. Ensuite, chaque syndicat demande un montant précis et la Ville ne peut pas aller au-dessus de ce qui est demandé.

Mme la Maire ajoute que pour l'association Scarabée la Ville participe à un tiers du local, comme Malakoff Habitat, ce qui n'est pas rien.

Mme Figières mentionne également les aides indirectes. Le Secours populaire bénéficie ainsi gratuitement de la mise à disposition de 100 m² et les locaux des Restos du Cœur sont mis à disposition gratuitement, ce qui représente quelque chose de très correct si l'on fait les calculs.

M. Poullé est étonné d'entendre M. Touilles dire que la Ville a une mauvaise gestion concernant l'USMM parce que c'est justement en raison des 900 000 € de fonds propres de l'omnisport qu'ils ont décidé de faire cela, ce n'est pas pour rien. D'ailleurs, cela n'a pas été fait de manière rude puisqu'ils en ont discuté en assemblée générale avec l'USMM. Et c'est justement parce qu'ils travaillent main dans la main avec l'USMM qu'ils ont décidé pendant une année de baisser leur subvention, chose qui a été modifiée par la suite. M. Poullé répètera ce qu'il a dit lorsqu'ils avaient discuté de la convention avec l'USMM : la grande question qui se pose dans une association aussi énorme, qui compte quand

même 5 000 adhérents, c'est de comprendre quel est son modèle économique comment elle fonctionne en interne c'est-à-dire, de manière un peu bête, quel est le coût par licencié selon les sections. Ce n'est en effet pas la même chose pour le football où l'on est beaucoup sur le terrain et pour le tennis qui compte peu d'adhérents par professeur. Ce ne sont pas les mêmes coûts, ce n'est pas le même modèle par sport. Il convient donc de raisonner en bonne intelligence en se demandant comment cela marche et comment travailler ensemble justement pour faire baisser peut-être le prix des licences s'il le faut. C'est un travail qu'ils ont commencé à mener et c'est pour cela qu'ils ont refait la convention. De son côté l'USMM se pose aussi ces questions-là et souhaite mener une réflexion sur le fonctionnement de ses sections. Ce travail n'est pas terminé mais ils avancent. Même si M. Poullé écoute les remarques et bonnes idées de M. Touelles ou d'autres élus, c'est essentiellement avec les usagers que les décisions sont prises. Ainsi, c'est peut-être même les usagers qui ont fait économiser les 550 000 € pour le tennis étant donné que la Ville travaille en co-construction avec l'USMM et que les décisions sont prises ensemble. M. Poullé lui-même ne sait pas mieux que les autres ce qui est bon pour les usagers.

Enfin, il indique à l'intention de M. Vernant sur la « Fabrica'son » qu'ils n'ont jamais mis en péril une association sur cette Ville, d'où la réponse sur l'USMM et ses fonds propres. Il faut savoir que la subvention dépend de l'évolution des projets associatifs. De fait, celui de la « Fabrica'son » a évolué ; il en a d'ailleurs été question encore cette année en commission et M. Poullé remercie M. Pronesti de ce qu'il a dit. Les associations elles-mêmes, représentées par le CLVA, ainsi que les membres de la commission ont considéré que les 8 ou 9 000 € de subvention correspondaient au projet associatif actuel. M. Vernant a raison, la « Fabrica'son » a fait énormément de choses sur Malakoff pendant des années. Les services, que M. Poullé remercie, les reçoivent régulièrement pour travailler sur leur projet et estimer leurs besoins afin qu'ils puissent se déployer sur la ville comme ils souhaitent le faire et ce, de manière totalement différente de l'époque où ils géraient un lieu alors qu'aujourd'hui ils font quatre ou cinq concerts à l'année à la MVA.

M. Touelles souhaiterait tout de même répondre à Mme Figières qui lui a dit que son seul argument était la trésorerie mais en consultant les PV des années précédentes elle verra qu'elle parle bien de l'augmentation des aides indirectes grâce à un petit montage financier. C'est l'argument que Mme Figières avait utilisé, c'est pourquoi il en parle. La subvention était à 489 000 € en 2022, à 235 000 € en 2023, à 360 000 € en 2024 et 360 000 € encore cette année. Cela veut dire que l'USMM a perdu presque 500 000 € en trois ans par rapport aux années précédentes puisque cette subvention à cette hauteur-là a toujours été le cas dans l'histoire de la Ville de Malakoff. C'est comme la mise à disposition des locaux gratuits. Mme Figières ne devrait même pas parler de l'aide indirecte pour le Secours populaire ou pour les Restos du cœur car il est normal de mettre à disposition des locaux gratuitement pour ces associations, cela a toujours été le cas à Malakoff. La Ville n'a jamais fait payer ni le Secours populaire ni les Restos du Cœur. Donner cette information commence donc à inquiéter M. Touelles.

Les élus du groupe de LFI Malakoff et Citoyens demandent donc que la subvention pour l'USMM soit remise au même niveau qu'en 2022, c'est-à-dire à 489 000 €, ou alors en retirer 20 000 € pour les distribuer à d'autres associations sportives qui en ont certainement besoin car elles n'ont jamais eu d'augmentation depuis 2022. Malakoff est tout de même connue pour être une ville très sportive mais cela se perd depuis quelques années, ce qui est triste.

M. Courteille signale simplement qu'il se déportera sur cette délibération car il est administrateur d'une fédération dont certaines des associations font partie.

Il pense qu'ils peuvent se féliciter collectivement du fait que la Ville garde un haut niveau de subventions aux associations et, pour bien connaître les associations, il croit que c'est en ce moment encore plus important qu'avant.

M. Courteille a regardé en détail le tableau auquel il a eu accès. Le fait que 77 % de subventions soient destinés au fonctionnement est absolument primordial pour les associations qui arrivent globalement à avoir des subventions d'investissement mais pas de fonctionnement. Il pense qu'ils peuvent à nouveau s'en féliciter. Il a par ailleurs noté 17 % de nouveaux projets, ce qui est toujours très intéressant et montre le dynamisme de la ville sur ce sujet.

Mme la Maire remercie M. Courteille de relever cette vitalité.

Mme Figières rappelle à M. Touelles que la valorisation des aides indirectes est une obligation légale. Ils ne le font donc pas pour se faire plaisir ni pour faire campagne mais pour répondre à cette obligation. Par ailleurs, la valorisation de ces aides indirectes est un travail de fourmi qui est effectué entre autres par le service des finances. Le problème est que M. Touelles ne dit toujours que 50 % des choses, il ne dit que ce qui l'intéresse. Elle voulait donc dire que c'est le service des finances, le

service de la vie associative, les services techniques qui travaillent à la valorisation de ces aides parce qu'ils sont obligés de les écrire et des les valoriser publiquement.

Concernant la diminution des aides directes à l'USMM sous prétexte que les aides indirectes auraient augmenté Mme Figuères rappellera juste un petit contexte : le plan de sobriété énergétique, la multiplication des coûts, les 3 M€ à trouver pour la Ville au dernier moment, en quinze jours. Oui, la Ville a demandé à l'USMM qui en avait les moyens de faire de cet effort et ils ont continué ensuite à travailler avec eux. Et, contrairement à ce que M. Toueilles a dit, ils n'ont pas touché aux subventions pour l'ensemble des autres associations.

Intervention hors micro

Mme Figuères demande de quelle association il est question.

Intervention hors micro

Mme Figuères suppose que M. Toueilles a quand même lu la délibération. Conformément aux engagements que la municipalité a pris, les critères d'évaluation des dossiers restent la répartition femmes-hommes parmi les adhérentes et les adhérents, le nombre de Malakoffiots et de Malakoffiotes bénéficiaires des activités proposées, leur intérêt public (accessibilité, inclusion, participation, innovation), leur inscription dans le maillage local, la collaboration avec les services municipaux et les associations locales, la participation aux initiatives de la Ville et leur situation financière. Il y a ainsi des associations qui certaines années ne demandent pas de subvention de fonctionnement parce qu'elles considèrent qu'elles ont suffisamment d'argent en trésorerie pour pouvoir vivre dans l'année. D'autres associations continuent à demander des subventions malgré une trésorerie importante et il leur est donc demandé de faire ponctuellement un effort, ce qui permet ensuite à la Ville d'augmenter et d'aider des associations qui seraient beaucoup plus en difficulté.

Intervention hors micro

Mme Figuères demande à M. Toueilles de faire attention à ses propos sur la mauvaise gestion. Ce qu'il dit est très dangereux.

Mme la Maire constate que tout le monde a pu s'exprimer et soumet cette délibération au vote. Elle note que M. Brice, M. Courteille, M. Hemidi et Mme Figuères ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont investis dans des associations de loin ou de près.

VOEUX

DEL2025_35 : Vœu pour la création d'une commission finances présidée par un élu de l'opposition et ouverte aux citoyens

Rapporteur : M. Rajzman

M. Rajzman propose ce jour un vœu pour la création d'une commission finances pilotée par l'opposition et ouverte aux citoyens. Ce vœu est directement inspiré des propositions Anticor « pour des communes plus éthiques », document qui date de 2020. De plus, cette commission existe déjà au sein de l'Assemblée nationale, pilotée par le camarade Coquerel – M. Rajzman adapte son vocabulaire ! L'objectif est de valoriser la démocratie locale et la transparence, tout comme les précédents vœux de Malakoff Plurielle sur le même sujet qui proposaient la retransmission des conseils municipaux et la co-crédation d'un code de déontologie. Malheureusement, aucun de ces deux vœux n'avait été retenu et la majorité municipale avait voté contre ; certains s'étaient abstenus. M. Rajzman se demande s'il aura plus de chance avec ce troisième vœu, toujours sur la démocratie et la transparence.

Cette commission pourrait être constituée de la majorité, de l'opposition et de citoyens, et être régie par un règlement qui fixera les objectifs, la fréquence, le nombre de participants, la nature des participants, les modes de recrutements mais également les modes d'exclusion en cas de mauvais comportement. Elle doit avant tout servir l'intérêt général et accompagner l'exécution du budget voté en conseil municipal.

Si M. Rajzman devait résumer la tenue de cette commission en trois mots, ce serait contrôler, évaluer et proposer, aucunement décider qui reste l'apanage de la majorité.

Contrôler quoi ? M. Rajzman propose de le définir ensemble, en voici quelques exemples :

- Les contrats liés à la commande publique, permettant d'examiner les avenants et des contentieux par exemple ;
- Les dépenses liées à la communication, aux grands événements, aux réceptions, invitations ou frais de bouche

Évaluer quoi ? Cela mérite là aussi d'en discuter, mais il semblerait que cette deuxième mission soit dans l'ADN de Malakoff. En ce moment même se réunit régulièrement l'observatoire des engagements citoyens dont l'objet est d'évaluer les 150 propositions de la majorité. Effectivement, on ne peut pas s'évaluer soi-même, on a donc besoin d'un regard critique pour progresser et s'améliorer.

Proposer quoi ? Là encore, Malakoff n'est pas en reste puisque régulièrement la municipalité organise des concertations et coproductions avec des citoyens. C'est exactement ce que Malakoff Plurielle propose, l'objectif est de faire des propositions d'amélioration peut-être sur les processus comptables, les processus de gestion interne, de nouveaux indicateurs ou un plan analytique peut-être un peu plus pertinent – M. Rajzman se tourne vers M. Oliveira.

Certains élus voient là de la suspicion mais il faut qu'ils sachent que ce n'est pas l'esprit de ce vœu qui se veut une nouvelle fois transpartisan et constructif. Par le passé il est arrivé à M. Rajzman d'être suspicieux à juste raison, en tout cas aujourd'hui ce n'est pas le cas. Il invite d'ailleurs les élus à lui indiquer les passages de son vœu qui pourraient apporter la preuve de cette soi-disant suspicion puisqu'il l'a entendue plusieurs fois en discutant avec certains élus de la majorité.

Une autre objection a été faite à M. Rajzman : ce vœu arrive en fin de mandat et ils n'auront pas le temps de mettre en place cette commission dans la présente mandature. Il est d'accord sur ce point et propose donc de voter ce vœu pour la prochaine mandature, voire, si cela est souhaité, de l'intégrer dans le futur programme de la majorité municipale – enfin ils verront qui le mettra dans son programme !

En conclusion, voter pour, c'est grandir et faire grandir la démocratie et la transparence, voter contre, c'est voter pour l'immobilisme et la peur d'oser de nouvelles formes de démocratie, préférant rester dans le confort des portes closes face à une opposition volontaire et constructive souhaitant s'investir pour optimiser les finances de la Ville.

Malakoff Plurielle vous propose, comme elle l'avait fait à la mandature précédente, un pas de plus vers la démocratie locale en créant une commission Finances présidée par un membre de l'opposition, élu lors d'un prochain conseil municipal. Nous espérons vivement cette fois-ci ne pas subir une fin de non-recevoir qui serait tout à fait préjudiciable à l'image de notre ville.

Cette commission pourrait être constituée, outre des représentants de chaque groupe au Conseil municipal, d'un panel de citoyens, professionnels de la finance et de l'audit, choisis pour leurs compétences et non leur appartenance politique.

A défaut de cette ouverture vers la société civile, nous pensons que la présidence par un élu de l'opposition représenterait un gage minimum de transparence et de démocratie, comme cela se fait dans d'autres assemblées. Elle garantirait une gestion réellement équilibrée des finances publiques en poussant toutes les forces politiques à assumer une forme de responsabilité financière.

Cette commission reconfigurée renforcerait la transparence puisque l'opposition a un regard critique sur la gestion financière de la Majorité. Cela permet de prévenir les abus, améliore la qualité des débats en amont et pendant le conseil municipal et favorise la pluralité des points de vue.

La présence de citoyens avertis sur ces sujets financiers apporterait également une valeur ajoutée sur de potentiels conseils sur le système d'information, les processus de gestion et l'évolution de certains indicateurs, en étroite collaboration avec la direction financière et le bureau municipal.

Il s'agit in fine de renforcer la confiance des citoyens envers leurs institutions locales.

Considérant :

1. Que la transparence et la rigueur dans la gestion des finances publiques sont des impératifs démocratiques fondamentaux ;
2. Que la pluralité politique et le contrôle des décisions financières participent à renforcer la confiance des citoyens envers leurs élus et leur commune ;

3. Que l'Assemblée nationale ainsi que d'autres villes ou intercommunalités ont institué la pratique républicaine selon laquelle la présidence de la commission des finances revient de droit à un membre de l'opposition, favorisant ainsi un équilibre démocratique et une gouvernance responsable ;

4. Que la création d'une commission finances présidée par un élu de l'opposition au sein de notre commune renforcerait la transparence, la responsabilité budgétaire et la participation collective à la prise de décision ;

5. Que cette initiative permettrait de faire vivre un dialogue constructif entre la majorité et l'opposition, au bénéfice de l'ensemble des habitants ;

Le Conseil municipal émet le vœu suivant :

1. **Qu'une commission « finances » ouverte à des citoyens avertis en matière de gestion financière publique soit créée au sein de la commune**, dont les missions sont à définir par le Conseil Municipal et les membres de cette commission

2. **Que la présidence de cette commission soit confiée à un élu issu de l'opposition**, conformément au principe d'équilibre démocratique et de contrôle ;

3. **Que cette commission joue un rôle actif de transparence financière**, avec la mission de rendre publics ses avis et analyses à destination des citoyens ;

4. **Que cette démarche favorise une gestion financière participative**, basée sur des échanges collégiaux entre tous les groupes représentés au sein du Conseil municipal.

Ainsi, le Conseil municipal de Malakoff invite la majorité et l'ensemble des élus à engager les démarches nécessaires pour la mise en place opérationnelle de cette commission finances dans les meilleurs délais.

Par 8 voix POUR, 28 voix CONTRE dont 5 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, M. Goldberg, Mme Alaudat) et 3 ABSTENTIONS (M. Brice, M. Tauthui, M. Vernant). Le conseil municipal rejette la création d'une commission finances présidée par un élu de l'opposition et ouverte aux citoyens.

M. Aarsse souhaite dans un premier temps remercier Malakoff Plurielle d'avoir travaillé sur un vœu et de le faire pour chaque conseil municipal.

Ce vœu est intéressant, parfois un peu maladroit mais il comporte quelques bases de réflexion. M. Rajzman a bien évidemment anticipé les réponses qui vont lui être faites mais certaines de ces réponses sont néanmoins pertinentes.

La question de savoir quand cela intervient dans le mandat n'est quand même pas négligeable ; ils ne vont pas mettre en place des trucs qui serviront peu, il faut pouvoir prendre du temps pour bien faire les choses.

Sur le fait d'avoir quelqu'un de l'opposition – ou plutôt de la minorité car il n'y a en fait pas vraiment d'opposition, il n'y a ici qu'une question de majorité et de minorité – en présidence de la commission finances, cela a été fait dans certaines villes ou dans d'autres institutions mais qui fonctionnent différemment. M. Aarsse pense qu'il ne faut pas trop prendre l'exemple de l'Assemblée nationale qui a quand même un fonctionnement différent de celui d'un conseil municipal. Néanmoins, cette proposition est intéressante et pourrait être à réfléchir éventuellement pour un prochain mandat puisque cela demande à bien définir les contours, à regarder les expériences menées dans d'autres villes. Celles-ci auraient d'ailleurs pu être citées dans le vœu car cela aurait évité à M. Aarsse de faire des recherches.

Le panel citoyen est également intéressant, malheureusement il est question de « citoyens avertis ». Un citoyen averti en vaut peut-être deux mais il faut savoir ce qui définit un citoyen averti ou pas puisqu'il devrait être apparemment « professionnel de la finance et de l'audit ». M. Aarsse a tendance à se méfier des professionnels dans certains contextes et pense que, si panel citoyen il y a, il vaut mieux peut-être un vrai panel de citoyens tirés au sort, de personnes qui seraient intéressées et qui pourraient être formées, à qui l'on pourrait expliquer les choses.

Concernant la transparence, M. Aarsse pense qu'il faudrait articuler avec la CAO, la commission d'appel d'offres où deux membres de l'opposition sont quand même présents. Tout ceci est particulièrement encadré dans les institutions et il faudrait donc articuler les propositions avec ce qui est déjà en place pour le contrôle et la transparence.

Enfin, le propos final disant globalement que si l'on est pour on est génial et que si l'on est contre, etc., est un peu caricatural. M. Aarsse bottera donc en touche sur ce point.

Les élus du groupe Les Écologistes voteront contre ce vœu qui devrait être davantage travaillé, mais cela ne veut pas dire que cette proposition ne pourrait pas figurer dans un prochain programme.

M. Touelles indique que les élus du groupe La France insoumise Malakoff et Citoyens voteront pour la création d'une commission finances présidée par un élu de l'opposition et ouverte aux citoyens et conseille à la majorité de voter pour puisqu'elle pourra ainsi la présider dans un an et demi.

Rires

Mme la Maire remercie M. Touelles pour cette belle vision de l'avenir et cède la parole à Mme Aprikian.

Mme Aprikian indique que les élus du groupe Socialistes et apparenté·es ont travaillé ce vœu en fonction de ce qui était écrit, ce qui n'est pas tout à fait identique à ce qui a été présenté. Ils ont de fait été un peu perdus sur cette commission des finances, qui suppose un cadre légal. La Ville est tout de même régie par un code des collectivités territoriales et une commission municipale se fait au moment de la mise en place de la mandature. Les élus de Malakoff Plurielle ont d'ailleurs eu le temps d'y penser puisque Emmanuelle Jannès avait déjà fait cette proposition au début de l'ancienne mandature, ce qui laissait un bon moment de réflexion pour re-proposer ce vœu qui, selon Mme Aprikian, était à l'époque beaucoup plus clair et cadré.

Si l'on se trouve dans le cadre d'une commission des finances, on regarde donc les règles et l'on voit que seuls les conseillers municipaux peuvent être membres de cette commission, ce qui pose donc déjà un petit problème. Comme l'a dit M. Aarsse il y a peut-être en effet un problème de travail ou bien alors la volonté que cela n'existe pas, mais quelque chose ne va pas dans la demande.

La mention de « citoyens avertis » bafoue un petit peu les critères de représentativité que la municipalité a essayé de mettre en place en particulier dans cette mandature. Les actions menées dans le cadre de la démocratie participative supposent une égalité entre les citoyens et l'on ne fait pas le choix entre ceux qui seraient avisés et ceux qui ne le seraient pas.

M. Rajzman a dit que cette commission ne serait pas décisionnaire mais le vœu donne l'impression qu'elle l'était plus puisqu'elle allait rééquilibrer les finances et mettre fin aux abus. Mme Aprikian n'a pas le texte sous les yeux mais il y était question d'abus et elle contenait beaucoup d'adverbes qui font penser que cette majorité, les élus et les agents font beaucoup de détournements, d'abus, qu'ils gèrent mal ou pas du tout en équilibre.

Cette commission serait donc a priori décisionnaire alors qu'il faut quand même rappeler que les engagements financiers ne sont pas pris au jour le jour, au cas par cas, uniquement par des décisions de commissions. La municipalité est quand même engagée avec ses 150 engagements mais elle est engagée vis-à-vis des électeurs, il y a un système représentatif, un système électoral qui existe et il faut quand même le respecter. L'observatoire des engagements citoyens est aussi une nouveauté de cette mandature envers les habitants et c'est un acte concret de démocratie participative.

Si sur le fond il est légitime de se poser la question de comment se donner de nouvelles règles pour informer les citoyens sur les décisions prises, pour accéder à certains documents qui permettraient d'analyser et de comprendre les engagements financiers de la Ville, sur les débats budgétaires qui pourraient être peut-être plus ouverts à la participation des habitants, sur la forme il est regrettable que le vœu soit le fruit d'un discours populiste plein de sous-entendus sur d'éventuels abus de la majorité en place.

Les élus du groupe Socialistes et apparenté·es ne voteront donc pas ce vœu.

M. Courteille constate que tout a été dit puisque M. Rajzman a fait les questions et réponses dans son intervention.

M. Courteille a pris beaucoup de temps pour lire avec attention ce vœu intéressant. Il a eu ainsi trois niveaux de lecture.

Le premier niveau est peut-être celui du citoyen et, en ce sens, comme M. Aarsse et Mme Aprikian, M. Courteille a trouvé intéressant qu'une telle commission soit présidée par un membre de l'opposition. La Ville de Paris entre autres a mis cela en place et c'est encore une fois intéressant.

Le deuxième niveau de lecture, qui a été très bien expliqué par Virginie Aprikian qui est une fine juriste, est plus technique. On voit bien effectivement que c'est un peu bancal et que cette commission telle que décrite dans le vœu ne peut pas en fait voir le jour en tant que telle.

Le troisième niveau de lecture est peut-être un peu plus politique. M. Courteille est « citoyen », il n'est pas encarté à un parti ou quoi que ce soit. M. Rajzman a parlé de suspicion tout à l'heure et M. Courteille voit quand même une petite stratégie politique dans tout cela à un an de la fin de la mandature. De fait, ce vœu, s'il est réécrit, aura peut-être toute sa place à la prochaine mandature mais, pour sa part, il ne votera pas ce vœu.

Mme Jannès note que Mme Aprikian l'a citée tout à l'heure et, effectivement, la proposition d'une commission finances présidée par un élu de l'opposition n'est pas une proposition nouvelle et il est vrai qu'elle est réitérée ici en fin de mandature, ce que l'on peut déplorer. Mme Aprikian dit qu'ils avaient tout le temps d'y penser pour reformuler cette demande mais Mme Jannès lui retourne la question autrement : puisqu'ils avaient déjà fait cette proposition à la mandature précédente, la réponse consistant à dire que cela mérite d'être travaillé, étudié – ce qui est vrai – est valable aussi pour la majorité municipale qui a eu largement le temps d'étudier la question et qui aurait pu faire cette proposition elle-même en début de mandature, ce qui aurait été tout à son honneur. Certes, ce vœu arrive un peu tard, Mme Jannès ne le conteste pas, mais elle ne peut pas entendre que les élus de Malakoff Plurielle avaient le temps de mûrir la question étant donné que celle-ci avait déjà été posée.

Mme Boyaval donne lecture de son intervention :

« Le groupe « Malakoff en Commun, communiste et citoyen » salue l'attachement exprimé par le groupe « Malakoff Plurielle » en faveur de la démocratie participative et d'une gestion saine et transparente des comptes publics de la collectivité. Malakoff dispose déjà de nombreux dispositifs de démocratie participative et de concertation citoyenne, tels que la saisine citoyenne, les Conseils de quartier, l'Observatoire citoyen des engagements municipaux, le Conseil local de la vie associative, le Conseil de la jeunesse, le Conseil éducatif local, le Conseil local de crèche ou de Maison de quartiers, le Comité de suivi du Plan global de déplacements, les jurys citoyens, et qu'ils imprègnent l'esprit et la lettre de notre Charte de la construction et de la ville durable, etc.

Par ailleurs, en plus des commissions municipales dont « la ville démocratique » où sont présentées les décisions sur les finances et où les membres ont tout loisir de poser des questions aux élus et à l'administration, l'opposition municipale dispose d'espaces de discussion et de contrôle qui vont déjà au-delà des obligations inscrites dans le CGCT : c'est le cas par exemple de la Conférence des Présidents ou l'ouverture d'un certain nombre d'instances à des membres de l'opposition, indépendamment de leur représentativité électorale. Mais la portée réelle de ce vœu est tout autre : il s'agit en réalité de jeter de la suspicion et de remettre en doute la sincérité des comptes publics de la commune. Cette suspicion n'est pas acceptable, car au-delà des élus de la majorité, c'est la probité de l'administration communale qui est ainsi attaquée. Vous savez très bien que la régularité et la sincérité des comptes publics est déjà attestée par le contrôle de légalité assuré par la Préfecture des Hauts-de-Seine, leur exécution se fait sous la responsabilité du trésorier-payeur général, et par les contrôles réguliers de la Chambre régionale des Comptes. Ce sont les habitants, par le vote, qui confient aux forces politiques de leur choix une « responsabilité financière » dans la conduite des affaires municipales. C'est un principe que chacune des forces politiques que nous représentons a accepté en se soumettant au suffrage universel. Le groupe « Malakoff Plurielle » a un devoir démocratique de contrôle : qu'il l'exerce ! Qu'il attaque les budgets que nous votons au tribunal administratif ! Qu'il saisisse la Chambre régionale des Comptes ! Qu'il ait enfin le courage de dire bien haut ce qu'il insinue à chaque ligne de son vœu. Mais ça, bien entendu, le groupe « Malakoff Plurielle » ne le fait pas. Et il ne l'a pas fait une seule fois depuis le début de la mandature. Et, d'un seul coup, le dernier budget de la mandature poserait problème ? En réalité, « Malakoff Plurielle » instrumentalise la démocratie participative pour justifier sa demande.

Encore que la démocratie participative qu'elle promeut est bien particulière, car elle ne serait ouverte qu'à des professionnels de la finance et de l'audit ! Voilà une conception étrange du droit des habitant·es à participer librement aux affaires de leur commune !

Pour ces raisons, et tout en regrettant la défiance de « Malakoff Plurielle » vis-à-vis de l'administration communale, le groupe « Malakoff en Commun, communiste et citoyen » votera contre ce vœu. »

Mme Parmentier pense que ce qui pose vraiment problème dans ce qui est proposé aujourd'hui, ce n'est pas le principe – qui les fait passer pour des démagogiques –, elle est assez d'accord avec cela, c'est que finalement les sujets ne sont pas sérieux. Cela n'aura pas échappé à M. Rajzman, Malakoff n'a pas de commission des finances, elle a une commission Ville émancipatrice, etc., et une commission qui examine l'ensemble des délibérations. Il n'y a donc pas de commission finances, elle n'existe pas. Plusieurs élus ont demandé de citer une commune qui le fait mais il ne faut pas prendre

Paris, Paris fonctionne en effet comme l'Assemblée nationale, le Département et le Territoire, c'est une commune sous la loi PLM (pour Paris-Lyon, Marseille) qui a un fonctionnement particulier. Pourquoi ces assemblées ont-elles une commission finances qui est ouverte à l'opposition ? Parce que cela permet d'exercer un contre-pouvoir de l'exécutif avec des droits d'amendements. De fait, s'il n'y a pas droit d'amendement comme ici, quel est l'intérêt pour cette commission d'être confiée à un membre de l'opposition ? Que se passe-t-il dans les commissions de la Ville de Malakoff, où d'ailleurs l'opposition siège : les élus examinent l'ensemble des délibérations et l'opposition profite de la présence des élus qui ont porté les délibérations dans leur délégation ou de celle de l'administration pour demander des éléments de précision. Il n'y a pas de vote, on n'y propose pas d'amendement et on ne change en rien la configuration de la délibération qui sera ensuite examinée lors du conseil municipal et qui pourra faire l'objet d'un débat entre élus. Quel est l'intérêt fondamental de revendiquer aujourd'hui une place dans une commission dont le fonctionnement, comme l'a rappelé Mme Aprikian, est réglé par le CGCT d'une part et par le règlement intérieur qui a été voté d'autre part ? Il n'y a donc aucun intérêt à demander un poste sur une commission qui n'existe pas, et un poste qui a finalement très peu de pouvoir politique, si ce n'est le fait d'avoir l'impression de contrôler des choses. Mais cela ne permettra de contrôler plus que d'avoir la liste des délibérations et de demander en tant que président de séance d'une commission à l'ensemble des gens s'ils ont des questions car ils n'auront pas la réponse et pas la capacité de changer quoi que ce soit sur le contenu de la délibération. D'un point de vue politique il n'y a donc aucun sens à cette demande.

La deuxième chose qui, selon Mme Parmentier, fait plus intervenir les différentes composantes de cette majorité, c'est le côté démocratie parce que là, effectivement, on peut toujours, sachant que les sensibilités sont quand même assez fortes dans cette majorité, s'interroger sur comment évaluer les politiques publiques, comment évaluer les engagements, comment faire participer la population, comment co-construire, mais cela a été présent dans tout ce mandat. Cela n'est peut-être pas suffisant, peut-être faut-il se poser à nouveau un certain nombre de questions sur comment intégrer des citoyens à prendre à cette discussion. Mme Parmentier pense que tout le monde dans ses interventions a d'ailleurs dit que cela valait peut-être le coup de se poser ce genre de question, mais elle ne pense pas que cela se traduise par le fait de mettre quelqu'un de l'opposition dans une commission. Le fait de mettre un membre de l'opposition dans une commission qui n'existe pas et qui n'a pas de pouvoir d'amendement n'apportera pas plus de possibilités de faire de la démocratie.

Pour Mme Parmentier cette demande n'a donc aucun sens.

Mme la Maire remercie Mme Parmentier pour ces précisions et ces éclaircissements.

Mme Rault est très surprise par l'agressivité que génère ce vœu parce qu'il s'agit tout d'abord d'un vœu, d'une proposition qui aurait pu à son avis être assez consensuelle. On cite l'Assemblée nationale où la commission des finances est en effet présidée par un élu de l'opposition ; c'est très sain et ce n'est pas juste une coutume car cela figure dans la Constitution. Mme Rault trouve donc légitime que la question soit posée et trouve étonnant encore une fois que les réactions soient si agressives, voire parfois un petit peu condescendantes sur l'écriture du vœu. Olivier Rajzman n'est pas un professionnel de la politique, il propose quelque chose et la majorité municipale titille sur tous les détails, etc. Si l'opposition faisait pareil avec tout ce que la majorité fait, les conseils seraient encore plus longs qu'ils le sont déjà.

Par ailleurs, il arrive souvent aux élus de Malakoff Plurielle de voter soit les vœux de la majorité, soit des propositions en conseil municipal, et heureusement que l'opposition est plus constructive avec la majorité que l'inverse parce que cela serait assez triste également. Il arrive de proposer des amendements, des modifications textuelles des vœux. Pourquoi la majorité ne l'a-t-elle pas fait si certains mots la gênaient ? C'est pour cela qu'il y a des règles même très contraignantes sur les délais de remise des vœux sur lesquelles il y a eu parfois des petits conflits. Les vœux doivent être remis plusieurs jours à l'avance justement pour pouvoir les retravailler ensemble.

Mme Rault a donc deux questions : est-ce que la majorité municipale est philosophiquement et politiquement contre le principe d'une commission des finances ? Deuxième question : est-elle contre le fait que cette commission soit présidée par un élu de l'opposition ?

Mme la Maire remercie Mme Rault et cède la parole à M. Vernant qui pourra répondre ou pas aux questions parce que ce n'est pas Mme Rault qui décide qui répond aux questions ou pas.

M. Vernant trouve ce vœu intéressant car il pose au fond la question du statut de l'opposition, un statut qui n'est malheureusement pas terrible quand on regarde le code général des collectivités territoriales. Il y a déjà une prime de liste écrasante ; quand on a 50 % de prime de liste, quel que soit le vainqueur le maire a 75 % des sièges s'il y a une majorité et est à peu près sûr de faire passer ses projets. Ce n'est pas une mise en cause pour Malakoff, c'est comme cela pour tous les maires.

Certes, ce qui est proposé est peut-être souhaitable mais ne paraît pas très légal. En fait, tout dépend comment les élus de Malakoff Plurielle entendent les choses, on ne peut pas mettre des citoyens dans une commission municipale. On peut consulter les citoyens par une commission municipale mais on ne peut pas les mettre dedans. M. Vernant rejoint également les réserves légales exprimées par Mme Parmentier et quelques autres collègues.

Le statut de l'opposition reste donc un débat à mener. M. Vernant indique que La France insoumise est un petit groupe au Territoire où il est conseiller, ce qui est un problème. Il y a par ailleurs plus de commissions que d'élus, ce qui fait que chacun des élus va dans une commission, et il n'y a pas de commission démocratique. C'est donc plutôt un bon point de la majorité municipale, c'est-à-dire que les petits groupes ou les non-inscrits ont accès à toutes les délibérations avant le conseil municipal.

Et puis il existe des tas d'autres dispositifs auxquels on peut penser. Il serait bien par exemple que l'opposition soit informée des réunions de résidents, mais encore une fois cela ne concerne pas Mme la Maire en particulier mais tous les maires. L'opposition pourrait être davantage informée des pouvoirs propres du maire, de ce qui se décide. C'est donc toute une réflexion sur le statut de l'opposition qu'il serait intéressant de mener.

M. Vernant terminera par une contre-proposition : pourquoi ne pas confier la commission démocratique à l'opposition ?

M. Rajzman remercie les élus pour leurs remarques. N'étant pas en effet un professionnel de la politique il a pu faire des erreurs...

Intervention hors micro

M. Rajzman demande pourquoi Mme Figuères dit cela. C'est son premier mandat, il a suivi quelques formations mais il n'est pas au conseil municipal depuis trente ans.

Mme la Maire réplique qu'eux non plus.

M. Rajzman a l'impression que plein d'élus sont finalement d'accord sur le fond, que cette commission est intéressante mais, comme d'habitude, on retoque sur la forme. C'est exactement la même chose que lorsqu'il a été question de la retransmission des conseils municipaux : tout le monde était d'accord mais la majorité a voté contre. De la manière, quand M. Rajzman a porté son vœu sur la déontologie, proposant de coécrire et de travailler ensemble sur un code de déontologie, plein d'élus étaient finalement d'accord sur le fond mais ils ont reproché la forme. Sur les Papillons c'était encore pire car certains des élus de la majorité ont essayé d'effacer la proposition qui était faite. M. Rajzman avait accepté plein de choses mais au final, comme d'habitude cela s'est transformé en vœu pieux, des intentions au sens religieux du terme. M. Rajzman est pour des actions concrètes avec des engagements, ce qu'il ne voit pas ici. C'est pourtant selon lui l'essence de la politique. Il se dit encore une fois désolé car il n'est qu'un citoyen et n'a pas toute la connaissance que tous les élus ont.

Mme la Maire remercie M. Rajzman mais elle pense quant à elle que tous les citoyens font de la politique, du moins elle l'espère et, d'ailleurs, ils le montrent quotidiennement. Heureusement que les politiciens ne sont pas les seuls à en faire ! Et pour quelqu'un qui ne fait pas de politique, elle trouve que M. Rajzman est quand même très politique.

M. Touilles répondra à Mme Aprikian qui a dit qu'il n'y a que des conseillers municipaux qui sont mis dans la proposition. En effet, puisque l'opposition n'est constituée que de conseillers municipaux pour présider la commission des finances.

M. Touilles estime qu'une espèce d'amalgame est fait à chaque fois quand il est question de la suspicion qui serait faite envers les élus, puis on bifurque directement sur l'administration mais les agents n'ont à rien à voir, ce n'est pas eux qui prennent les décisions. Ils proposent des budgets, etc., et ce sont les élus de la majorité qui décident ensuite de les appliquer, ce sont eux qui les votent ou pas. Qui décide en effet ? L'administration ou la majorité municipale ? Dans ce cas-là il faut démissionner et laisser d'autres décider parce qu'ils sont normalement élus pour décider et travailler avec l'administration. Mais il faut arrêter de dire qu'il y a une suspicion sur l'administration car il n'y en a aucune.

Mme Parmentier a une façon de raisonner assez compliquée que M. Touilles ne comprend pas bien : la commission Ville démocratique est obligatoire mais la commission Ville émancipatrice ne l'est pas, la commission Ville en transition non plus. Pourquoi ne pas créer en ce cas une commission des finances pour discuter du budget plutôt que de le faire douze jours avant ou un mois avant, cela pourrait exister. On dit que cette commission serait très difficile à mettre en place mais M. Touilles pense que s'ils se mettent à travailler dessus il est possible de le faire pour le budget prochain. Une commission des finances présidée par l'opposition est une bonne chose ; on le voit à l'Assemblée

nationale, ce ne sont pas toujours les mêmes qui président et cela fait d'ailleurs avancer quelques dossiers comme Éric Coquerel l'a fait. Il serait donc intéressant de mettre cette commission en place sur Malakoff.

Mme Parmentier a relevé un discours populiste mais franchement, c'est Malakoff Plurielle...

Brouhaha

M. Touilles dit qu'il est sûr que ce n'est pas encore le parti socialiste, un parti qui a trahi les électeurs depuis des dizaines d'années !

Intervention hors micro

M. Touilles reconnaît que La France insoumise n'a jamais été au pouvoir et qu'elle n'a jamais trahi les électeurs !

Il citera à nouveau M. Denaes – qui est quand même la star de la soirée – qui dans le fond a raison : « Sur le conseil municipal je pense que l'on pourra se rejoindre sur certains constats ». Il y a donc même des gens de la majorité qui sont d'accord. « Très peu de villes utilisent l'espace du conseil municipal comme un lieu de construction et de décision. Tout se joue avant. » Il faut pallier cela et M. Touilles est sûr que M. Denaes va pouvoir les aider. Il pense en effet que cette proposition va dans ce sens-là et que le minimum de respect, quand on n'est pas d'accord, c'est au moins d'essayer de proposer autre chose, d'amender. Mais cela lui rappelle certains souvenirs, comme lorsque les élus du groupe LFI Malakoff et Citoyens, alors dans la majorité, avaient proposé l'abrogation du passe sanitaire. Personne ne leur avait écrit pour proposer de modifier le vœu et, finalement, tout le monde avait voté pour la prolongation du passe sanitaire.

Mme la Maire remercie M. Touilles et pense que toutes les parties ont pu aisément s'exprimer. Mme Jannès a dit qu'elle avait fait cette proposition dans le mandat précédent, puis ils la représentent un an avant les élections municipales. Pourquoi ne pas en faire un engagement ? Tout simplement parce que lorsque la majorité a co-construit ses 150 engagements avec les habitants de Malakoff qui ont bien voulu venir participer aux ateliers citoyens de précampagne électorale. Personne n'avait fait de proposition, personne n'avait même demandé quoi que ce soit sur le budget et heureusement car une grande majorité des Malakoffiotes et des Malakoffiots font confiance à l'administration municipale qui construit le budget et aux élus qui donnent des orientations pour le faire. C'est la raison pour laquelle ils n'ont rien eu. Ils verront bien dans la prochaine mandature si cela vient.

L'opposition parle de la forme et du fond, mais c'est sur le fond que Mme la Maire est contre ce vœu parce que, oui, il est très suspicieux quand il dit qu'il y a des abus et qu'il faut un minimum de transparence et de démocratie. Il dit aussi que cette commission améliorerait la qualité des débats, comme si la qualité des débats ne dépendait que de la majorité ! Sur « la gestion réellement équilibrée des finances publiques », Mme la Maire en déduit que les élus de Malakoff Plurielle pensent que cette gestion n'est pas équilibrée. S'ils pensent qu'il y a un problème, qu'ils fassent appel à la Cour des Comptes !

Mme la Maire cède la parole à M. Brice en lui demandant de bien vouloir ne pas relancer le débat parce qu'il y a ensuite un deuxième vœu.

M. Brice regrette de ne pas pouvoir voter ce vœu parce qu'il partage totalement la proposition. Il souhaite que dans d'autres villes et dans d'autres enceintes l'opposition puisse avoir des responsabilités, et notamment celle de présider une commission des finances et des budgets. Il est donc favorable sur le fond mais il pense simplement que ce n'est pas mûr, que la rédaction de ce vœu pose une série de problèmes, par exemple sur les citoyens avisés, comme cela a été dit. M. Brice s'abstiendra donc.

Mme la Maire remercie M. Brice et soumet le vœu au vote. Elle précise qu'avec 8 votes pour, 28 votes contre et 3 abstentions, le vœu est rejeté.

DEL2025_36 : Vœu proposé par Malakoff Insoumise et Populaire, contre la privatisation du magazine "60 millions de consommateurs"

Rapporteur : M. Vernant

M. Vernant donne lecture de la présentation du vœu :

« En novembre dernier l'ancienne Secrétaire d'État à la consommation, Laurence Garnier, a annoncé sa volonté de privatiser le magazine "60 millions de consommateurs", évoquant une baisse du

nombre d'abonnés de 140 000 en 2019 à 76 000 en 2024 et une structure en déficit persistant depuis sept ans. Sauf que cette situation peut aisément s'expliquer par des restrictions budgétaires. En effet, la subvention versée à l'Institut national de la Consommation, éditeur de ce magazine, est passée de 3,8 M€ en 2012 à 1,8 M€ en 2020 avec depuis une stabilisation à ce niveau. On connaît désormais bien la technique, d'abord on retire les financements au service public, provoquant une dégradation de sa qualité et de sa santé financière, et ensuite on justifie la privatisation par cette situation alors que c'est l'État, par sa mauvaise gestion, qui est en fait le premier responsable.

Notons cependant que cette baisse de moyens n'a pas empêché "60 millions de consommateurs" de mettre en lumière récemment de nombreuses pratiques abusives, comme par exemple ce qui concerne l'accueil dans les EHPAD, la qualité de l'eau en bouteille ou encore les frais bancaires illicites. Or, une privatisation, outre l'incertitude qu'elle ferait inévitablement peser sur l'emploi des salariés qui y travaillent, viendrait forcément menacer l'indépendance de cette publication qui devrait forcément prendre en compte les intérêts privés de ses actionnaires futurs. Cela priverait en outre l'Insee de visibilité sur ses recherches, sachant que les études de "60 millions de consommateurs" sont régulièrement reprises dans la presse. C'est donc un outil pour aider les journalistes à faire au mieux leur travail d'enquête.

Et c'est pourquoi le collectif « Sauvons "60 millions de consommateurs" » qui regroupe les syndicats et des associations de consommateurs a lancé une pétition contre cette privatisation qui a d'ores et déjà obtenu plus de 105 000 signatures, pétition que bien évidemment nous soutenons.

Cette situation est d'autant plus absurde que l'État, ayant malgré tout pris conscience un peu tard du problème, commençait à réinjecter de l'argent pour compenser ses coupes budgétaires. Ainsi, en 2024 le gouvernement a débloqué une aide exceptionnelle de 600 000 € et Olivia Grégoire, qui était alors Ministre de la Consommation, a validé un plan de rebond de 3,2 M€. Sans pour autant constituer une solution à long terme, ce plan de rebond permettait néanmoins de sauver le magazine à court terme. Mme Grégoire s'est d'ailleurs de façon pour une fois assez cohérente positionnée contre le projet de privatisation de sa successeure.

Suite à la motion de censure adoptée en décembre, Laurence Garnier n'est plus Ministre mais le gouvernement Bayrou tergiverse sur la question. Cette situation met le plan de rebond en stand-by et prive de visibilité "60 millions de consommateurs".

Nous regrettons également la décision de Laurence Garnier de supprimer la version junior de ce magazine pour des raisons budgétaires alors que l'exposition des plus jeunes aux arnaques nécessite des campagnes spécifiques, des formations adaptées qui leur soient dédiées.

Face à cette situation, notre Député Aurélien Saintoul a interpellé le 4 février dernier Éric Lombard, Ministre de l'Économie, dans une question écrite pour lui demander d'abandonner ce projet de privatisation et de confirmer le plan de rebond. Laurence Garnier avait quant à elle déjà été interpellée par la Députée Marie-Noëlle Battistel le 3 décembre dernier mais c'était juste avant la motion de censure. Nous relançons donc le processus, comme cela le gouvernement ne pourra pas se cacher derrière le remaniement pour refuser de répondre comme il le fait depuis un certain temps.

Pour toutes ces raisons, l'Union populaire appelle l'ensemble des conseillers municipaux à adopter ce vœu qui vise à s'opposer à la privatisation de "60 millions de consommateurs" et à mettre en œuvre sans attendre le plan de rebond pour permettre magazine de poursuivre son activité. »

Considérant qu'un projet de privatisation du magazine « 60 millions de consommateurs » est actuellement étudié par l'État,

Considérant que ce magazine d'utilité publique a révélé de nombreuses pratiques abusives, notamment dans les EPHAD, sur la qualité de l'eau, ou encore sur les frais bancaires,

Considérant que ce projet de privatisation comporte une menace importante sur l'indépendance de cette publication,

Considérant que les partisans de cette privatisation justifient ce projet par une visibilité faible et une forte baisse du nombre d'abonnés,

Considérant toutefois que les études effectuées par « 60 millions de consommateurs » sont régulièrement reprises dans la presse,

Considérant en outre que cette situation s'explique par des fortes baisses successives de la subvention à l'Institut National de la Consommation (INC), qui édite ce magazine, passée de 3,8 millions en 2012 à 1,84 millions d'euros en 2023,

Considérant également que la décision de privatisation remet en question le plan de rebond de 3,2 millions d'euros décidé par la précédente ministre de la consommation Olivia GREGOIRE pour

remédier à cette situation, Madame GREGOIRE ayant par la suite fait connaître son opposition au projet de privatisation,

Considérant que le gouvernement souhaite également supprimer la version junior de ce magazine dans une optique d'économie budgétaire,

Considérant cependant que l'exposition des plus jeune aux arnaques, notamment sur les réseaux sociaux, nécessitent de les informer de manière ludique, et donc de maintenir la version junior de ce magazine.

Considérant que cette situation pose également la question du maintien des emplois au siège de l'INC situé à Malakoff,

En conséquence, les élu·e·s du Conseil municipal de Malakoff émettent le vœu que :

- Le projet de privatisation du magazine « 60 millions de consommateurs » soit retiré.
- Le projet de suppression de la version junior de ce magazine soit abandonné.
- Toutes les garanties soient apportées sur le maintien des emplois sur le site de Malakoff.
- A court terme, la mise en œuvre du plan de rebond envisagé par l'ancienne Ministre de la consommation Olivia Grégoire soit confirmée.
- A long terme, l'Institut National de la Consommation bénéficie d'un financement pérenne et suffisant pour remplir au mieux ses missions de sensibilisation des consommateurs.

Par 33 voix POUR 6 mandats (Mme Kitenge, M. Poupard, Mme Sylla, Mme Alaudat, M. Goldberg, Mme Jannès), 3 NE PREND PAS PART AU VOTE dont 1 mandat (M. Brice, M. Tauthui, M. Courteille) et 3 ABSTENTIONS dont 1 mandat (Mme Aprikian, Mme Rault, M. Bresset). Le conseil municipal émet le vœu que :

- Le projet de privatisation du magazine « 60 millions de consommateurs » soit retiré.
- Le projet de suppression de la version junior de ce magazine soit abandonné.
- Toutes les garanties soient apportées sur le maintien des emplois sur le site de Malakoff.

M. Pronesti donne lecture de son intervention :

« Durant la mandature de Gabriel Attal en tant que Premier Ministre, en mai 2024 précisément, Olivia Grégoire, sous l'impulsion de celui-ci, alors Ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation, avait proposé un plan de relance pour l'Institut national de la Consommation, l'INC, éditeur du magazine "60 millions de consommateurs". Ce plan prévoyait effectivement une subvention de 3,2 M€ pour l'année 2025 dans le but de transformer et de pérenniser le magazine avec un objectif de retour à l'équilibre financier d'ici 2030.

Cependant, en novembre 2024, la nouvelle Secrétaire d'État à la Consommation, Laurence Garnier, annonçait l'intention de céder le magazine à un groupe privé, remettant en question le plan initial de relance soutenue par des fonds publics. Cette décision a suscité des inquiétudes parmi les salariés et les consommateurs quant à l'avenir du magazine et la préservation de sa mission d'information indépendante.

Pour rappel, Laurence Garnier, qui ne souhaite pas suivre la politique envisagée en 2024, est membre du parti républicain, nous regrettons ce changement de cap et nous soutenons ce vœu. »

M. Brice indique que les élus du groupe « Nouveau Souffle » regrettent de ne pas pouvoir voter ce vœu parce qu'ils le partagent sur le fond. Au vu de la manière dont le mouvement politique qui porte ce vœu s'est décrédibilisé en portant sans cesse la haine et les clivages dans ce pays, par principe ils refusent de prendre position sur quoi que ce soit porté par ce genre de mouvement.

Mme Aprikian indique qu'à titre individuel elle s'abstiendra sur ce vœu. Elle a travaillé 15 ans chez son concurrent et connaît donc un petit peu la situation. L'État a des choix à faire et il y a en effet des salariés à sauver de cette affaire mais elle ne pense pas que le consommateur lui-même ait tant besoin de l'INC pour être défendu puisque ce n'est pas une association indépendante mais une association qui dépend quand même de l'État. Il y a donc quand même beaucoup de sujets sur lesquels le consommateur ne va pas être défendu, et il existe beaucoup d'associations indépendantes de consommateurs qui font réellement des recours, des actions collectives, ce que ne fait pas du tout l'INC depuis très longtemps. D'autre part, le journal, comme malheureusement l'ensemble de la presse, pâtit du fait qu'il n'y a plus de vente en kiosque. Est-ce que c'est l'État qui doit soutenir le journal, c'est une autre question et Mme Aprikian s'abstiendra donc sur ce vœu.

M. Touilles ne voulait pas intervenir parce qu'ils pensaient que ce vœu ferait l'unanimité mais quand il entendit Roger dire que...

Brouhaha

M. Touilles pense qu'ils auront tout vu à ce conseil. Il est tout de même assez incroyable que le représentant de Renaissance, d'En Marche, s'oppose pour le coup à la privatisation et que plusieurs membres de la majorité s'abstiennent sur le vœu. Il faut savoir que normalement, quand on est de gauche, on sait ce que donne une privatisation, c'est-à-dire une suppression des emplois, une dégradation des conditions de travail, et derrière toujours plus de profits pour quelques actionnaires qui se gavent. À la fin, le salarié et le consommateur y perdent. C'est tout de même une scène assez hallucinante et qui parle beaucoup de ce qu'est la majorité aujourd'hui.

M. Touilles est désolé mais quand il entend M. Brice dire que le discours alimente la haine, etc., car c'est tout de même lui qui les a traités de voyous, d'islamistes en conseil municipal ! Eux n'ont jamais traité les gens de ce genre de propos, il faudrait donc peut-être se regarder avant de pointer du doigt les autres. Et puis son discours est très dangereux quand il met sur le même plan la France insoumise et le Rassemblement national.

Brouhaha

M. Touilles constate que les élus du groupe socialiste ne sont pas contents mais il faut savoir que c'est un membre de leur groupe qui décide de s'abstenir sur la privatisation, et qu'un ancien membre de ce même groupe va voter contre ce vœu, et donc pour la privatisation ! Franchement, ils sont incroyables !

Mme la Maire indique qu'ils ont compris les positions de chacun, ce n'est pas la peine de les rappeler.

M. Vernant ne va pas répondre à M. Brice. C'est la fausse gauche, c'est comme cela, bref.

Pour répondre à Mme Aprikian qui a exprimé des réserves sur le fond, il est effectivement un peu surpris, mais il n'est pas surpris qu'elle soit en désaccord avec son groupe à l'Assemblée nationale, mais ce n'est pas grave.

Le rôle de l'UFC « Que choisir » et de « 60 millions de consommateurs » n'est pas de même nature. Il y a d'un côté une pratique effectivement associative de sensibilisation du public mais à côté il y a besoin d'une recherche publique. Il faut bien voir que « 60 millions de consommateurs » est la principale publication de l'INC, c'est la première chose.

Deuxième point que M. Vernant voulait aborder, certes, 76 000 abonnés, mais 1 700 000 exemplaires vendus dans l'année, cela garde donc quand même une influence importante.

Troisième point qu'il voulait aborder : certes, on peut trouver que le tirage est modeste mais les journalistes s'appuient sur le travail de l'INC car bien souvent ils en reprennent les articles pour dénoncer des pratiques abusives. Quelque part, ça alimente donc le débat public, c'est pour cela qu'il espère que ce vœu rassemblera la plus large majorité possible, pour envoyer un signal politique clair contre cette remise en cause de l'indépendance de l'information des consommateurs.

M. Gutierrez indique que les élus du groupe Les Écologistes voteront pour ce vœu pour deux raisons, la première c'est que cela concerne des salariés qui travaillent sur Malakoff, une entreprise qui est à Malakoff. La deuxième, c'est que c'est un des rares magazines encore en kiosque qui soit sans aucune publicité commerciale, ce qui est une rareté aujourd'hui car, que ce soit dans le monde du papier, de l'imprimé, dans le monde du numérique ou les sites Internet et les sites d'information, les articles sans publicité aucune se font rares.

Mme la Maire remercie M. Gutierrez de cette précision.

M. Touilles s'exprimera juste pour acter les choses. Pour la cinquième fois en un mois, le PS n'a pas censuré le gouvernement Bayrou et ils sont un soutien sans participation au gouvernement. Ils ne font plus partie du Front populaire, il n'y a plus que la majorité municipale qui les accepte !

Brouhaha

Mme la Maire rappelle M. Touilles au règlement pour la deuxième fois dans ce conseil ; il s'écarte de la question et il se répète.

Mme la Maire soumet ce vœu au vote.

Ce vœu est donc adopté à l'unanimité moins 2 NPPV et 3 abstentions.

Mme la Maire remercie les élus et leur souhaite une bonne soirée.

Informations :

- Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)
- Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, listées ci-après :

Numéro	Objet
DEC2024_221	Convention d'honoraires avocats entre la ville et le cabinet SEBAN et associés
DEC2024_222	Achat de concession ROTENSTEIN
DEC2024_223	Renouvellement de concession RASOAMANANA
DEC2024_224	Renouvellement de concession MARCHE
DEC2024_225	Renouvellement de concession DESMARCHELIER
DEC2024_226	Contrat de cession de droit de représentation du spectacle « Le Bal » pour le Noël Solidaire du 14 décembre 2024
DEC2024_227	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et la SARL Soif d'en Faire, Les Savants Fous dans le cadre de l'Éducation Artistique et culturelle sur l'année 2024/2025
DEC2024_228	Contrat de cession des droits d'exploitation des spectacles « Art Evolution » pour le Noël Solidaire du 14 décembre 2024
DEC2024_229	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association Savoir Apprendre – Exploradôme dans le cadre de l'ÉDUCATION Artistique et culturelle sur la saison 2024/2025
DEC2024_230	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association THÉÂTRE 71 Scène Nationale de Malakoff dans le cadre du projet « Sing me a Song »
DEC2024_231	Contrat d'entretien de la piscine Jean Jaurès de la ville de Malakoff
DEC2024_232	Convention relative à la participation de la Croix-Rouge française aux dispositifs prévisionnels de secours pour la Noël Solidaire de Malakoff
DEC2024_233	Contrat de prestation de services entre la ville de Malakoff et l'illustratrice /graphiste, Marie Poirier dans le cadre de L'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2024/2025
DEC2024_234	Contrat de prestation de services entre la Ville de Malakoff et l'association Petits Débrouillards Ile de France dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle sur l'année 2024/2025

DEC2024_235	Contrat de prestation de services entre la ville et Gilles MOGIS ayant pour l'objet la coordination et l'implantation technique sur site dans le cadre du Noël Solidaire 2024
DEC2024_236	Souscription d'un emprunt de trois millions d'euros auprès du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France pour le financement des projets d'investissement sur l'année 2024
DEC2024_237	Prestations de services d'assurance pour la commune de Malakoff et le CCAS de Malakoff -Attribution du lot n°3 Assistance rapatriement -Procédure négociée
DEC2024_238	Marché à procédure adaptée n°24-24 relatif à l'organisation de séjours à la montagne pour les jeunes malakoffiots en 2025
DEC2024_239	Prestations de services d'assurance pour la commune de Malakoff et le CCAS de Malakoff – Attribution des marchés
DEC2024_240	Marché à procédure appel d'offres n°24-06 – Entretien et réparation des ascenseurs, monte -charges et plates-formes des établissements relevant de la Ville
DEC2024_241	Attribution d'un marché sans publicité ni mise en concurrence à « Vedettes faire équipe avec vous » pour l'internalisation des fonctions de responsable de projet/régisseur et de chargé de projet /régisseur et de chargé de projet culturel
DEC2024_242	Achat concession cinéraire BOURGOGNE
DEC2024_243	Achat concession cinéraire DULUD
DEC2024_244	Achat concession funéraire RAZAFINJATOVO
DEC2024_245	Achat concession funéraire LAROCHE
DEC2024_246	Achat concession funéraire PARISOT
DEC2024_247	Achat concession funéraire JURAIN
DEC2024_248	Achat concession funéraire SIDORKIEWICZ
DEC2024_249	Achat de concession cinéraire ROBIN
DEC2024_250	Achat concession funéraire MARENGHI
DEC2024_251	Achat de concession cinéraire LAVERGNE
DEC2024_252	Achat concession funéraire TOURY
DEC2024_253	Renouvellement de concession SAUDRAIS
DEC2024_254	Achat concession funéraire GUSEPIN- PASGRIMAUD
DEC2024_255	Avenant n°1 au bail commercial conclu avec la société OPTIQUE COLIN pour un local commercial sis 56 avenue Pierre Larousse
DEC2024_256	Convention accueil spectacle fin d'année entre la ville de Malakoff et l'association Théâtre 71, Scène nationale de Malakoff

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h52
Le secrétaire de séance, Mme Carole Sourigues

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE
